

Comité Syndical du 23 mars 2012

Projet de procès-verbal de la séance du 9 décembre 2011

Le Comité Syndical de l'Etablissement d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le vendredi 9 décembre 2011 de 14 h à 16 h 30 dans les locaux du Conseil général du Loiret à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 9 octobre 2011**
- 2. Compte-rendu d'activités de l'Etablissement du 20 octobre 2011 au 9 décembre 2011**
- 3. Désignation de représentants de l'Etablissement dans différents organismes (COGEPOMI)**
- 4. Constitution de la Conférence des Présidents de CLE des SAGE portés par l'Etablissement et de ses délégués dans d'autres CLE du bassin**
- 5. Conduite de l'étude diagnostic de continuité écologique de trois ouvrages sur l'Aron (Panneçot, Fleury et Coeuillon) dans le département de la Nièvre**
- 6. Initiative commune de réalisation de plans de continuité d'activité (PCA) de collectivités membres de l'Etablissement**
- 7. Directive inondation – Avis de l'Etablissement sur le projet d'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI)**
- 8. Décision modificative n° 3 pour l'exercice 2011**
- 9. Approbation des budgets principal et annexe 2012**

10. Programme d'action et plan de financement 2012 d'opérations portées par l'Etablissement au titre de la prévention et la réduction du risque inondation

10.1 Actions territoriale « Suivi du programme Lit et levées domaniales en région Centre », « Loire moyenne » et « Mission de coordination technique sur le bassin de la Maine »

11. Programme d'action et plan de financement 2012 des SAGE portés par l'Etablissement (Allier Aval, Cher amont, Cher aval, Loir et Loiret)

12. Gestion du personnel

12.1 Transformation de 2 postes d'ingénieurs au titre de l'avancement de grade

12.2 Précision du cadre d'emploi pour le recrutement du chargé de mission pour le portage du SAGE Loiret

12.3 Nouvelle convention médecine préventive des agents de l'Etablissement (centre de gestion du Loiret)

13. Questions diverses

13.1 Sortie de l'inventaire comptable de 2 véhicules

13.2 Suivi de la qualité des eaux des retenues de Naussac et de Villerest

13.3 Projet d'acquisition de terrains par la commune de St Paul-de-Vézelin (42)

13.4 Avis de l'Etablissement sur le projet d'ouvrage de ralentissement dynamique des crues de l'Onzon

13.5 Réduction du montant de la contribution à l'Etablissement du SINALA pour l'exercice 2011

Etaient présents ou représentés

REGIONS

M. André CHAPAVEIRE	Auvergne
M. Gilles DEGUET	Centre
<i>Suppléant de Mme Pascale ROSSLER</i>	
M. Christophe DOUGE	Pays de la Loire
M. André LEFEBVRE	Bourgogne
M. Jean-Pierre LE SCORNET	Pays de la Loire

DEPARTEMENTS

M. Paul BERNARD	Cher
M. Georges BOIT	Haute-Loire
M. Michel CHARTIER	Loire
M. Roger CHEVALIER	Maine-et-Loire
M. Jean-Pierre DRIEUX	Haute-Vienne
Mme Delphine FLEURY	Nièvre
M. Jacky GUILLON	Creuse
M. Jean-Pierre HURTIGER	Loiret
M. Jean-Marie JANSSENS	Loir-et-Cher
M. Alain LAURENDON	Loire
M. André MAMESSIER	Saône et Loire
M. Jean-Michel MARCHAND	Maine-et-Loire
M. Michel POINSARD	Nièvre
M. Gilbert REVERSAT	Lozère
M. Bernard SAUVADE	Puy-de-Dôme
M. Thierry SOLER	Loiret
<i>Suppléant de M. Eric DOLIGE</i>	
M. Pascal VERNISSE	Allier
M. Henri ZAMARLIK	Indre-et-Loire
<i>Suppléant de M. Patrick BOURDY</i>	

VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

M. Jean-Pierre ANTOINE	Saumur Loire développement
M. Dominique CROZET	Saint Etienne métropole
M. Jean-Henri CHEZEAUD	Châteauroux

Mme Anne D'AUX	Orléans
<i>Suppléante de M. Serge GROUARD</i>	
M. Alain DUTOUR	Joué-les-Tours
M. Jean GERMAIN	Tours
M. Jacques LE THILY	Saint-Nazaire
M Gabriel MAQUIN	Vichy
M. André MARCHAND	Angers Loire métropole
<i>Suppléant de M. Joël BIGOT</i>	
M. Roland NARBOUX	Bourges
M. Christophe WARNANT	Agglomération de Nevers

S.I.C.A.L.A.

M. Christian BARLE	Nièvre
M. Jean BERTIER	Indre-et-Loire
M. Daniel BERTRAND	Haute-Loire
M. Bernard BONJEAN	Haute-Loire
<i>Suppléant de M. Jean-Jacques FAUCHER</i>	
M. François COINTEPAS	Loiret
M. Bernard DOYEN	Loir-et-Cher
M. Jean-Baptiste GLOTIN	Maine et Loire
<i>Suppléant de M. Yves JOULAIN</i>	
M. Jean-Claude MAIRAL	Allier

Délégations de vote

M. Daniel BERTRAND à M. Gérard BONJEAN
M. Georges BOIT à M. Thierry SOLER
M. André CHAPAVEIRE à M. Jean-Pierre HURTIGER
M. Michel CHARTIER à M. Jean-Marie JANSSENS
M. Roger CHEVALIER à Mme Anne D'AUX
M. Dominique CROZET à M. Jean-Pierre ANTOINE
M. Christophe DOUGE à M. Gilles DEGUET
M. Jean-Pierre DRIEUX à M. Bernard DOYEN
M. Alain DUTOUR à M. Henri ZAMARLIK
Mme Delphine FLEURY à M. Michel POINSARD
M. Jacky GUILLON à M. Jean-Henri CHEZEAUD
M. Alain LAURENDON à M. Jean BERTIER
M. Jean-Pierre LE SCORNET à M. Jean GERMAIN
M. Jacques LE THILY à M. André MARCHAND
M. André MAMESSIER à M. André LEFEBVRE
M. Jean-Michel MARCHAND à M. Jean-Baptiste GLOTIN
M. Roland NARBOUX à M. Gabriel MAQUIN

M. Gilbert REVERSAT à M. François COINTEPAS
M. Bernard SAUVADE à M. Paul BERNARD
M. Pascal VERNISSE à M. Jean-Claude MAIRAL
M. Christophe WARNANT à M. Christian BARLE

Excusés

M. Jacques ALEXANDRE
Mme AUCOUTURIER-VAUGELADE
Mme Philomène BACCOT
M. Alain BEIGNET
M. Georges BORDAT
M. Jean CHARRIER
M. André CHASSAIGNE
M. Christian COUTURIER
M. Jean-Bernard DAMIENS
M. Jean DANIEL
Mme Blandine DELAPORTE
M. Daniel DUGLERY
M. Michel FAGES
M. Vincent FREGEAI
M. Jean-Baptiste GIORDANO
M. Marc GRICOURT
M. Jean-Michel GUERINEAU
M. Michel JOUBERT
M. Michel LEROUX
M. Serge LESBRE
M. Oliver LONGEON
M. Bernard MARIOTTE
M. Claude NAUD
M. Bernard PALPACUER
M. Bernard PASCUIATO
M. François RADIGON
Mme Marie-Hélène RIAMON
M. Daniel ROUSSAT
M. Nicolas SANSU
Mme Nathalie SARLES
M. Fabrice VERDIER

M. Maurice WEISS

Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :

M. Stéphane MERCERON, directeur de cabinet du Président GERMAIN

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services

M. Jean-Philippe LHUILLIER, directeur administratif et financier

M. Jean-Luc ROY, directeur de l'eau et de l'exploitation

M. Benoît ROSSIGNOL, directeur du développement et des relations extérieures

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

- 11-214-CS Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 20 octobre 2011
- 11-215-CS Coopération renforcée entre les Commissions Locales de l'Eau et l'Etablissement public Loire
- 11-216-CS Conduite de l'étude diagnostic de continuité écologique des ouvrages de Penneçot, Fleury et Coeuillon dans le département de la Nièvre
- 11-217-CS Initiative commune de réalisation de plans de continuité d'activité (PCA) de collectivités membres de l'Etablissement
- 11-218-CS Directive inondation-Avis sur le projet d'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI)
- 11-219-CS Décision modificative n°3 au budget principal 2011
- 11-220-CS Décision modificative n°3 au budget annexe 2011
- 11-221-CS Constitution d'une provision semi-budgétaire au budget principal 2011
- 11-222-CS Constitution d'une provision semi-budgétaire au budget annexe « exploitation des ouvrages » 2011
- 11-223-CS Approbation du budget principal primitif de l'exercice 2012
- 11-224-CS Approbation du budget annexe primitif de l'exercice 2012
- 11-225-CS Contributions des membres 2012 – Budget principal et budget annexe
- 11-226-CS Détermination du montant de la redevance soutien d'étiage 2012
- 11-227-CS Abondement d'une provision semi-budgétaire au budget annexe « exploitation des ouvrages » 2012
- 11-228-CS Financement de l'action de coordination technique pour la réduction du risque inondation en Loire moyenne en 2012

- 11-229-CS Financement du suivi du programme des opérations lit et levées domaniaux en région Centre en 2012
- 11-230-CS Financement de la mission de coordination technique générale sur le bassin versant de la Maine en 2012
- 11-231-CS Programme d'actions du SAGE Loir 2012
- 11-232-CS Programme d'actions du SAGE Allier aval 2012
- 11-233-CS Programme d'actions du SAGE Cher aval 2012
- 11-234-CS Programme d'actions du SAGE Cher amont 2012
- 11-235-CS Programme d'actions du SAGE Val Dhuy-Loiret 2012
- 11-236-CS Transformation de postes dans le cadre du tableau d'avancement 2012
- 11-237-CS Précision du grade pour le recrutement du chargé de mission SAGE Val Dhuy-Loiret
- 11-238-CS Médecine préventive des agents de l'Etablissement
- 11-239-CS Ventes de véhicules – sortie de l'inventaire comptable
- 11-240-CS Suivi de la qualité des eaux des retenues de Villerest et Naussac
- 11-241-CS Projet d'acquisition de terrains par la Commune de Saint-Paul-de-Vézelin (42)
- 11-242-CS Avis de l'Etablissement sur le projet d'ouvrage de ralentissement dynamique des crues de l'Onzon
- 11-243-CS Réduction du montant de la contribution à l'Etablissement du SINALA pour l'exercice 2011

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Mes chers collègues, nous avons le quorum, donc je vous propose de commencer, pour que ceux qui ont un long parcours de retour puissent partir pas trop tard. Voilà. Il y a encore du monde à l'extérieur, dites-leur qu'on commence.

Nous avons un ordre du jour assez important. Tout d'abord, nous devons approuver le procès-verbal de la séance plénière du 20 octobre 2011. J'en profite pour remercier les collègues qui m'ont suppléé dans cette période où j'étais « un peu beaucoup » indisponible pour cause d'installation et c'est donc notre collègue de la Région Pays de la Loire, Monsieur LE SCORNET, qui a présidé un certain nombre de réunions. C'est bien, parce que cela montre qu'il y a une bonne coopération entre les Régions. Et puis notre collègue CHAPAVEIRE, donc, un Auvergnat aux finances, cela ne peut que rassurer tout le monde.

1- Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 9 octobre 2011

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Concernant le procès-verbal de la séance plénière du 20 octobre, il n'y a pas eu de remarques – Monsieur BARLE, bonjour – pas de problème particulier ? On peut considérer qu'il est adopté. Je vous en remercie.

Le projet de procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Cette adoption fait l'objet de la
délibération n°11-214-CS du 9
décembre 2011**

2- Compte rendu d'activités de l'Etablissement

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Comme d'habitude, le compte rendu des activités de l'Etablissement.

Chers collègues,

La dernière réunion de notre Comité syndical, le 20 octobre dernier, a été l'occasion d'un débat d'orientations budgétaires constructif, facilitant la finalisation des propositions que nous aurons à examiner aujourd'hui. Je relève déjà que, cette année encore, elles intègrent pleinement la préoccupation partagée d'une maîtrise du montant des contributions des collectivités à la vie de notre Etablissement.

Dans le même temps, d'une réunion à l'autre du Comité syndical, nous pouvons mesurer à la fois l'intérêt et l'utilité que présentent les actions sur lesquelles nous concentrons nos moyens. J'en veux pour preuve l'étude « 3P » Allier dont les résultats vous ont été présentés en octobre dernier. Cette étude a notamment permis un recensement et une caractérisation des enjeux en zones inondables, ainsi qu'une estimation des dommages potentiels. 80 000 personnes et 1 300 entreprises exposées, ce n'est pas rien. Plus spécifiquement, en anticipation de l'application de la directive inondation, l'étude « 3P » a ouvert la voie à une analyse réalisée commune par commune et cours d'eau par cours d'eau, pour connaître en particulier les principaux territoires à enjeux du bassin de l'Allier, et cela dès l'été dernier. Cela explique sans doute le nombre de suites opérationnelles connaissant déjà un début de réalisation. Dans cet ordre de considérations, il m'a paru opportun de vous communiquer le courrier que m'a transmis le Sénateur ROCHE, président du Conseil général de la Haute-Loire.

Pour rester dans le domaine de la prévention et de la réduction du risque inondation, et sans préjuger de nos échanges au moment de l'examen de l'avis de notre Etablissement sur le projet d'Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondations soumis au Comité de bassin la semaine prochaine, vous me permettrez de rappeler que le baromètre de la confiance politique réalisé début novembre mettait en évidence que « Les deux premiers mots dans lesquels les Français se retrouvent le plus quand ils pensent à la politique sont « méfiance » (39 %) et « dégoût » (22 %), les deux derniers sont « respect » (1 %) et « enthousiasme » (1%) ». On va essayer de changer les choses en ce qui nous concerne, car si la même opinion devait prévaloir s'agissant de nos politiques publiques, nous serions alors en grande difficulté pour apporter des éléments de réponse recevables en termes de conciliation des objectifs de développement de nos territoires et de prévention des risques d'inondation. En effet, le recours à la réglementation suppose que la question de son « respect » soit traitée de manière crédible, et l'appel à la responsabilité ne saurait se concevoir sans un minimum d'adhésion, sans même aller jusqu'à l' « enthousiasme ».

Pour en revenir aux interventions de notre Etablissement, je rappellerai simplement l'état d'esprit qui prévaut, notre règle des « 3D » – Monsieur BARLE –, à savoir – et là je n'ai employé que du français – ni **D**éni ni **D**ésespoir, qui ont pourtant tendance à prévaloir aux deux extrêmes du continuum, mais beaucoup de **D**étermination dans la mise en œuvre de stratégies non exclusives et toujours réversibles, ainsi que d'actions expérimentales et qui n'obéissent jamais à des logiques de tout ou rien. Il faut reconnaître que cela va souvent à l'encontre des perceptions ambiantes. Pour autant, elles sont totalement compatibles avec la directive inondation qui cible la réduction des dommages potentiels et qui met l'accent sur la compétitivité des territoires.

Le bon état d'avancement de la démarche de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, dans un contexte pour le moins difficile, constitue un encouragement à poursuivre dans cette voie, en renforçant le partenariat multiniveaux, s'appuyant sur des instruments conventionnels tels que le plan Loire, préservant l'intérêt à agir de nos collectivités à l'échelle de l'ensemble du bassin fluvial.

Je ne saurais conclure ces propos liminaires sans faire état de ma réponse à Monsieur le Préfet qui m'a informé qu'il avait été mandaté pour procéder à une actualisation du coût du projet d'ouvrage de régulation des crues du Veudre et lancer une étude coûts-bénéfices de cette opération. La copie de mon courrier, ainsi que celle du Président de la Région Auvergne dont nous avons été destinataires, figure en annexe du présent compte-rendu.

I – Réunions des instances de l'Etablissement

Depuis la dernière réunion du Comité Syndical, le 20 octobre, les commissions suivantes se sont tenues.

- ❖ Le 10 novembre, à Villerest : Commission des usagers du soutien des étiages apporté par nos ouvrages de Naussac et de Villerest, consacrée à la restitution des éléments de bilan de l'année 2011, ainsi qu'à la présentation du programme d'intervention et des orientations budgétaires pour l'année 2012. La proposition faite à cette occasion de constituer progressivement des provisions pour gros travaux à hauteur de 2 % du coût des ouvrages a reçu un accueil favorable.
- ❖ Le 24 novembre, à Orléans : Commission mixte présidée successivement par M. POINSARD, Mme SARLES, M. HURTIGER et M. BERTIER, et consacrée à l'examen des dossiers concernant les Commissions aménagement et environnement, prospective, tourisme et culture, finances et planification, information et communication. Parmi les nombreux points à l'ordre du jour, on mentionnera simplement l'information sur les suites données à la consultation sur le projet de réglementation sur les digues de protection contre les inondations et les submersions, la valorisation de l'intervention de l'Etablissement en tant que service instructeur des dossiers de demande de subvention au titre du secteur Recherche/Données/Information, l'examen des demandes de subvention « patrimoine » et

« classes Loire », le compte-rendu de la mission réalisée par la SAFER Auvergne au titre de la « purge » des droits sur le site de Serre de la Fare, la présentation des actions de communication de l'Etablissement pour l'exercice 2011.

- ❖ Le 9 décembre, ce matin : Commission finances et planification, présidée par M. HURTIGER, et consacrée principalement à l'examen de la Décision Modificative n° 3 et aux projets de budget principal et annexe pour l'année 2012.

Dans l'après-midi du 24 novembre s'est tenue une réunion du Bureau présidée par M. LE SCORNET, 1^{er} Vice-président. 22 délibérations ont été approuvées à cette occasion, concernant notamment la convention avec EDF pour l'alerte des centrales nucléaires dans l'attente du PPI de Villerest, la prise d'eau en secours pour soutien de l'alimentation des réseaux d'adduction en eau potable dans le département de la Lozère, la réalisation d'une nouvelle vidéo « témoignages d'entrepreneurs » ciblée sur les régions Pays-de-la-Loire, Limousin et Bourgogne, ainsi que des actions de communication autour du 1000^{ème} diagnostic de vulnérabilité aux inondations des activités économiques, l'attribution de cofinancements à des projets de recherche et/ou d'intégration de données, la nouvelle mission confiée à la SAFER Auvergne pour la réalisation d'un état des lieux des baux ruraux sur le site de Serre de la Fare.

II – Réunions dans le cadre du plan Loire grandeur nature et avec nos partenaires de bassin

Il peut être fait mention des participations suivantes de l'Etablissement :

- ❖ le 20 octobre, à Orléans : réunion du Comité de gestion du plan Loire ;
- ❖ le 18 novembre, à Nantes : réunion du COGEPOMI ;
- ❖ le 15 novembre, à Nevers : 4^{ème} réunion de la plateforme « Prévention des inondations » animée par l'Etablissement, focalisée sur l'illustration des voies d'action des collectivités ;
- ❖ les 21 et 22 novembre, à Angers : 14^{ème} réunion de travail de la plateforme « Recherche/Données/Inform@tion » animée par l'Etablissement, suivie d'un atelier pour les jeunes chercheurs et d'une session du Conseil scientifique du plan Loire ;
- ❖ le 30 novembre, à Orléans : réunion de la COMINA ;
- ❖ le 1^{er} décembre, à Orléans : 3^{ème} réunion de la commission « Inondations-Plan Loire » du comité de bassin Loire-Bretagne, précédée d'un échange de vues entre EPTB et la DREAL de bassin sur le projet d'Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondations (EPRI), ainsi que d'une présentation lors du Forum de l'eau Loire moyenne du 23 novembre à Parçay-Meslay, présidé par M. HURTIGER ;
- ❖ le 2 décembre, à Orléans : 1^{ère} rencontre de la plateforme « Ouvrages domaniaux de l'Etat et sécurité ».

Dans cet ordre de considérations, il est à noter une série de réunions à l'initiative des services de l'Etat, relatives à l'amélioration du système de protection, qu'il s'agisse des études de dangers des digues de la Loire pour les vals d'Orléans (Orléans, les 21 octobre et 29 novembre), ou encore de l'étude des vals de l'Orléanais (Orléans, les 25 octobre et 17 novembre).

III – Réunions avec nos collectivités membres

A titre indicatif, notamment du parti pris d'association des collectivités au suivi des opérations en maîtrise d'ouvrage de notre Etablissement, on fera simplement référence aux réunions suivantes :

- ❖ le 25 octobre, à Clermont-Ferrand : réunion de travail avec les services de Clermont Communauté, sur la mise en œuvre d'actions préconisées dans le cadre de l'étude « 3P » Allier ;
- ❖ le 25 octobre, au Puy-en-Velay : point technique, administratif et financier avec les services du Conseil général de la Haute-Loire ;
- ❖ le 28 novembre, à Sury-près-Léré : 3^{ème} réunion de concertation sur l'étude des vals de Loire dans les départements du Cher et de la Nièvre ;
- ❖ le 28 novembre, à Bourges : point technique, administratif et financier avec les services du Conseil général du Cher ;

- ❖ le 29 novembre, à Mende : point technique, administratif et financier avec les services du Conseil général de la Lozère le matin, rencontre avec les services de la DDT de la Lozère l'après-midi, puis réunion de travail à Langogne avec le Président de la Communauté de communes du Haut-Allier.

On signalera également pas moins de 14 réunions d'appui à la réalisation de PCS qui se sont tenues avec des communes des départements du Puy-de-Dôme, de l'Allier, du Cher et du Loir-et-Cher, ainsi que des échanges préparatoires avec les services de l'Etat concernés.

On mentionnera enfin la réunion de travail organisée à Orléans le 25 novembre, à mon initiative, avec les Présidents de CLE des SAGE portés par notre Etablissement et de nos représentants dans les CLE des autres SAGE.

IV – Autres réunions

On signalera plus particulièrement :

- ❖ la participation de l'Etablissement au colloque annuel de l'AFEPTB, sur le thème « *Zones humides, territoire et planification : l'aménagement au cœur des débats sur l'eau* » (Châlons-sur-Saône, les 3 et 4 novembre) ;
- ❖ l'intervention du directeur du développement et des relations extérieures lors du colloque organisé par le Haut comité français pour la défense civile, sur le thème « *Inondations majeures : quelle prévention et quelles réponses ?* » (Paris, le 8 novembre) ;
- ❖ l'accueil par le directeur de l'eau et de l'exploitation d'un groupe d'élèves ingénieurs de l'Ecole des Mines (Orléans, le 14 novembre) ;
- ❖ la participation du directeur général des services au groupe de suivi thématique « *Coopération Territoriale/Européenne et Programmes Opérationnels Plurirégionaux* », de la DATAR (Paris, le 16 novembre) ;
- ❖ l'intervention du directeur général des services à l'université de Nantes, lors de la journée d'étude sur le thème « *Risques naturels prévisibles et urbanisme* » (le 1^{er} décembre) ;
- ❖ La participation de l'Etablissement à l'assemblée générale du CEPRI, ainsi qu'une intervention dans le cadre de la célébration de son 5^{ème} anniversaire (Paris, le 7 décembre).

Je reste bien entendu à votre disposition, ainsi que les services de l'Etablissement, pour vous apporter toute précision que vous jugeriez utile.

Voilà, mes chers collègues. C'est toujours un peu long mais cela permet à tout le monde de savoir ce qui s'est passé entre chaque réunion plénière de notre Etablissement. Et donc vous y ont été joints les courriers du président du Conseil général de la Haute-Loire, le courrier du président du Conseil régional d'Auvergne à notre Préfet de Région et mon courrier à ce même Préfet de Région.

Si tout le monde s'estime informé, pas besoin de précisions complémentaires sur l'heure, nous pouvons poursuivre notre ordre du jour qui appelle maintenant la désignation de représentants de l'Etablissement dans différents organismes et, notamment au COGEPOMI.

3- Désignation de représentants de l'Etablissement dans différents organismes (COGEPOMI)

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Nous n'avons toujours pas de candidat pour nous représenter. Le COGEPOMI, je le rappelle, s'occupe des poissons migrateurs.

Comme d'habitude, je vais demander à Monsieur EUDE de rechercher un volontaire pour nous représenter à ce COGEPOMI. Vous voulez ajouter quelque chose, Monsieur EUDE ?

INTERVENTION DE M. JEAN-CLAUDE EUDE

Non, Monsieur le Président, simplement indiquer que, dans l'attente de la désignation d'un élu de l'Etablissement, ce sont les services qui assureront l'information des délégués sur les réunions qui se tiendraient.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Et donc nous souhaitons vivement que pendant tout ce temps-là les poissons continuent à remonter les cours d'eau et à redescendre lorsqu'ils sont fatigués. Voilà.

Ensuite, quatrième point de l'ordre du jour. C'est un sujet important pour le fonctionnement et donc c'est notre collègue Paul BERNARD, du Conseil général du Cher, qui va nous présenter ce rapport.

4- Constitution de la Conférence des Présidents de CLE des SAGE portés par l'Etablissement et de ses délégués dans d'autres CLE du bassin

INTERVENTION DE M. PAUL BERNARD

A l'initiative du Président de l'Etablissement, une réunion de travail s'est tenue le 25 novembre 2011, au Conseil régional Centre à Orléans, avec les Présidents de CLE des SAGE portés par l'Etablissement et ses délégués dans les CLE du bassin.

Elle a été l'occasion de présenter l'avancement des actions de l'Etablissement susceptibles d'intéresser plus particulièrement les Commissions Locales de l'Eau du bassin de la Loire et ses affluents.

Au-delà du rappel des formes qu'emprunte l'appui générique apporté par l'Etablissement à ses collectivités membres, la rencontre a permis de mettre en évidence, à travers des exemples concrets, les « retombées » des interventions thématiques de l'EP Loire.

Enfin, un temps important a été consacré aux échanges de vues sur un projet de coopération renforcée entre les CLE concernées et l'EP Loire. A l'issue de ces derniers, les participants ont marqué leur accord sur les propositions formulées par l'Etablissement. Dans ce contexte il a été convenu de proposer au Comité Syndical :

- la constitution d'une Conférence annuelle des Présidents des CLE des SAGE portés par l'Etablissement et de ses délégués dans les CLE du bassin de la Loire et ses affluents,
- l'invitation formelle des Présidents de CLE des SAGE portés par l'Etablissement aux réunions de son Comité Syndical et de son Bureau,
- la conduite en 2012 d'une enquête dans la perspective d'un renforcement des synergies territoriales sur les périmètres des SAGE portés par l'Etablissement.

Il est proposé au Comité Syndical de l'Etablissement d'adopter le projet de délibération correspondant.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Merci, cher collègue. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir sur ce sujet ? Non ? Monsieur EUDE, c'est un sujet dont vous m'avez souvent parlé, maintenant on le met en œuvre. Il a fallu travailler un petit peu dessus pour que cela soit réalisable, que personne ne soit choqué. Pour l'instant, c'est le cas. Donc, je vais vous proposer d'approuver cette délibération. Y a-t-il des refus de vote ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La délibération suivante a trait à la conduite de l'étude diagnostic de continuité écologique de trois ouvrages sur l'Aron dans le département de la Nièvre. Et c'est notre collègue André LEFEBVRE, du Conseil régional de Bourgogne, qui nous la présente.

5- Conduite de l'étude diagnostic de continuité écologique de trois ouvrages sur l'Aron (Panneçot, Fleury et Coeuillon) dans le département de la Nièvre

INTERVENTION DE M. ANDRE LEFEBVRE

Le Conseil Général de la Nièvre, concessionnaire de 3 ouvrages sur l'Aron, qui devront être mis en conformité avec les obligations de résultats en matière de continuité écologique, a sollicité l'Etablissement pour le pilotage d'une étude destinée à établir un diagnostic précis de la situation et à définir des solutions à mettre en œuvre.

Le pilotage du projet comprendrait, dans une première phase, l'élaboration du cahier des charges de l'étude en concertation avec l'ensemble des structures concernées, la construction du plan de financement et la gestion des demandes de subvention, la consultation des entreprises. Cette première phase de 2 à 4 mois serait également mise à profit pour préparer le travail du bureau d'étude : constitution d'un comité de suivi, recueil de données.

Dans une seconde phase d'une durée de 6 mois, le pilotage consisterait à assurer le suivi de l'étude, à faciliter le travail du bureau d'études et à assurer une large concertation autour de ce travail.

Au total, le coût de l'opération envisagée s'élèverait à un montant n'excédant pas 80.000 €, comportant d'une part le coût de l'étude proprement dite évaluée à 60.000 €, et d'autre part le recours à un besoin occasionnel pour une durée de 2x3 mois, pour un montant prévisionnel estimé n'excédant pas 20.000 €

Dans ce contexte, on rappellera que la proposition d'intervention de notre Etablissement a été présentée le 28 septembre 2011 à la commission mixte qui a donné son accord pour que les éléments ci-dessus soient portés à la connaissance du Conseil Général de la Nièvre.

En réponse, par courrier du 6 octobre 2011, le Président du Conseil Général a demandé à l'Etablissement un projet de convention précisant les conditions administratives et financières de l'intervention de l'Etablissement.

Il est proposé au Comité Syndical de donner son accord, sous réserve que les financements soient obtenus, au portage par l'Etablissement d'une étude diagnostic de continuité écologique des ouvrages de Panneçot, Fleury et Coeuillon, pour un coût total estimé à 80.000 € TTC, intégrant le recours à un besoin occasionnel déjà évoqué.

Il est proposé d'autoriser le Président à solliciter pour cette action des subventions auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Bourgogne et de l'Europe (FEDER), la part de financement de l'Etablissement étant imputée sur les reliquats de crédits de l'opération Chambonchard disponibles pour le Département de la Nièvre.

Enfin, il est proposé d'autoriser le Président à préparer, sur ces bases, la convention demandée par le Président du Conseil Général de la Nièvre.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Merci cher collègue. Est-ce qu'il y a des remarques ou des demandes de compléments d'information ? Evidemment, tout cela est déjà passé dans les commissions, c'est normal. Donc s'il n'y en a pas, je vais soumettre cette délibération à votre approbation. Y a-t-il des refus de vote ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Cette adoption fait l'objet de la
délibération n° 11-216-CS du 9
décembre 2011**

Vous vouliez dire quelque chose, Monsieur EUDE ?

INTERVENTION DE M. JEAN-CLAUDE EUDE

Simplement indiquer, Monsieur le Président, que le type d'opération qui a été présentée est également envisagé, à la demande cette fois-ci des services de l'Etat de la Lozère, pour ce qui concerne l'Allier et le Chapeauroux, sur tout le département de la Lozère. Un premier échange a eu lieu également avec les services du Département du Maine-et-Loire concernant plus particulièrement les ouvrages sur le bassin du Loir.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Nous passons maintenant à l'initiative commune de réalisation de plans de continuité d'activité (PCA) de collectivités membres de l'Etablissement et c'est notre collègue, Madame d'AUX, représentante de la ville d'Orléans, qui le présente.

6- Initiative commune de réalisation de plans de continuité d'activité (PCA) de collectivités membres de l'Etablissement

INTERVENTION DE MME ANNE D'AUX

Toutes nos collectivités situées en zone inondable sont concernées par un potentiel sinistre, pouvant occasionner de nombreuses perturbations de la continuité des services essentiels indispensables au bon fonctionnement et au développement du territoire. En situation fortement dégradée, il est donc très important de parvenir à maintenir l'activité de la collectivité au niveau le plus élevé possible. Cet objectif implique de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face à une inondation et éviter ainsi de basculer dans une crise, ou le cas échéant d'améliorer sa résilience.

C'est dans ce contexte que l'Etablissement a envisagé la possibilité d'assurer, en étroite collaboration avec ses partenaires (notamment le CEPRI) et avec le soutien financier de l'Europe, la maîtrise d'ouvrage d'une initiative commune de réalisation de plans de continuité d'activité de collectivités. L'objectif est, d'une part, d'échanger et de partager les connaissances et expériences sur le thème de la continuité d'activité et, d'autre part, de définir de manière concertée les actions à conduire sur les équipements et les services publics des collectivités pour permettre leur continuité en cas d'inondation, renforcer leur résilience et limiter les effets dominos, dans une optique de réduction de la vulnérabilité des territoires ligériens aux inondations.

En amont de cette initiative, une enquête a été réalisée. Les résultats ont d'ailleurs fait l'objet d'une présentation publique lors de la dernière réunion d'animation de la plateforme « Prévention des inondations », le 15 novembre dernier à Nevers.

Dans la perspective du dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du plan Loire, on rappellera qu'il a déjà été décidé de mobiliser des crédits de l'Etablissement, notamment ceux en lien avec l'annulation d'opérations dont le rang de priorité a été considéré comme moindre.

Il est proposé au Comité Syndical de donner son accord, sous réserve que les financements soient obtenus, au portage par l'Etablissement de cette initiative, pour un montant prévisionnel estimé à 1 M€ TTC. Le plan de financement envisagé est le suivant : 20% de contributions de l'Etablissement, 40% de cofinancements de ses collectivités membres sous forme de valorisation temps/agents et 40% de crédit de l'Europe (FEDER).

L'autorisation de dépense fera bien entendu l'objet d'une décision des instances compétentes de l'Etablissement, à l'occasion d'une prochaine réunion.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le projet de délibération correspondant.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Merci Madame d'AUX. Donc c'est un sujet également important puisque cela concerne le fonctionnement de toutes les collectivités qui sont dans une zone potentiellement inondable le long de la Loire. On fait des diagnostics pour les entreprises, l'Etat fait des diagnostics pour les services publics de l'Etat, pour les hôpitaux, nous nous avons aussi à travailler sur le fonctionnement de nos collectivités. Donc c'est ce qui est proposé ici. Là aussi, cela a fait l'objet de pas mal de discussions, c'est un sujet intéressant à plus d'un titre. Oui, Madame.

INTERVENTION DE MME ANNE D'AUX

Je voulais remercier l'Etablissement de cette initiative, que je trouve très constructive, parce qu'on est tous dans l'obligation de réaliser des PCS mais les PCS ne sont pas toujours effectivement opérationnels ; or on en a vraiment besoin : en cas de crise il ne va pas s'agir de sortir des fiches mission ou action des PCS et de s'apercevoir que les astreintes n'ont pas été prises en compte. Bon, c'est bien plus vaste que cela, un PCA, donc je pense que cela va, pour les collectivités qui ne sont pas encore au courant, ça va un peu mettre le doigt sur le fait qu'elles doivent être opérationnelles, et pour celles qui comptaient passer à l'action, passer à l'acte, cela va être une aide méthodologique qui va être importante parce que un PCA il faut vraiment que cela soit opérationnel. Il ne faut pas que cela soit un beau bouquin qui soit sur une étagère avec tout un nombre d'actions à faire et qui ne soit pas vraiment compris par les agents, digéré par les agents. Voilà donc ceux qui vont s'y lancer, il faudra qu'on le fasse de façon vraiment concrète et qu'on vienne, à la limite, rapporter les problèmes qu'on a pu rencontrer pour éviter aux autres de rencontrer les mêmes soucis.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Oui ?

INTERVENTION DE M. JEAN-PIERRE HURTIGER

Simplement une courte intervention, pour souligner le travail du Département du Loiret qui a finalisé déjà en son domaine ce qui était à faire, et Monsieur SOLER qui est à ma droite peut en attester, comme quoi nous gérons en amont,. Et si toutefois quelques collectivités souhaitaient quelques conseils ou quelques rapprochements, le Département du Loiret qui est fédéral on ne peut mieux, est prêt à vous aider dans cette démarche.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Merci, cher collègue. Madame DUMOULIN.

INTERVENTION DE MME MARYSE DUMOULIN

Merci Monsieur le Président. Je note que, dans un projet global, il est fait état de cofinancement de collectivités sous forme de participation de temps/agents de personnel de ces collectivités. Je rappelle qu'il y a une règle, dans le FEDER, qui est que le bénéficiaire de la subvention FEDER doit justifier avoir effectivement inscrit dans ses comptes les dépenses correspondantes de cofinancement. Donc là, ça risque d'être un peu complexe en termes de montage. D'ailleurs, je dois dire que sur un autre aspect d'un projet qui est un projet de qualité, qui est l'appui donné par les chambres d'agriculture à la démarche de réduction de la vulnérabilité, on a buté sur un problème de cet ordre qui est dans les règlements européens, ce n'est même pas franco-français, et qui a conduit à ce que chacune des chambres d'agriculture concernées fasse un dossier pour son propre montage. Donc, il faudrait qu'on se rapproche pour voir dans quelle mesure on ne va pas buter sur une difficulté de montage puisque ce n'est pas du tout sur le fond du projet qu'on peut avoir des réserves puisque ce type de projet a été rendu possible par la révision adoptée récemment par la Commission Européenne fin septembre du programme opérationnel FEDER. Donc, ce n'est pas du tout sur le fond, puisqu'on connaissait déjà – et d'ailleurs les services de l'Etat avaient été en appui au services du Conseil général du Loiret dans cette action très expérimentale qui a permis de débroussailler les concepts, donc on n'a pas de réserves sur le projet, on n'a pas de réserves sur le fait qu'il faut que les collectivités s'impliquent d'une manière ou d'une autre, mais il faudra trouver le montage ad hoc qui rende éligibles toutes ces contributions.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Ça c'est un sujet évidemment complexe puisque nous sommes dans un pays qui est en réforme administrative continue – j'associe la gauche, la droite, le plancher, le plafond, le centre, dans tout cela – donc voilà, on est dans des initiatives qui sont positives, devant des risques qui sont importants, c'est le risque d'inondation, et ensuite on bute sur des anicroches de virgules, etc. Bon, j'ai confiance aussi dans le travail du Président DOLIGÉ, puisque il préside une commission sur la simplification administrative. Il faut qu'on arrête là-dessus, il faut qu'on arrive à trouver les solutions. On en a parlé avec Eric DOLIGÉ, il faut qu'on arrive à trouver les solutions là-dessus parce que on est coincés sur plein de sujets et évidemment, cela fait perdre du temps et, c'est mauvais pour nous tous. Monsieur Eude ?

INTERVENTION DE M. JEAN-CLAUDE EUDE

Simplement relever, Monsieur le Président, en réponse aux interrogations de notre collègue du SGAR, que le décret fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds structurels pour la période 2007-2013 prévoit expressément les contributions en nature telles que la fourniture à titre gracieux de biens ou services, lesquels apports en nature sont présentés en équilibre en dépenses et en ressources dans le plan de financement de l'opération projetée

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Après ces observations, y en a-t-il d'autres ? Donc je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y a-t-il des refus de vote ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Cette adoption fait l'objet de la
délibération n° 11-217-CS du 9
décembre 2011**

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Nous devons maintenant, c'est un sujet aussi très important, donner notre avis, dans le cadre de la directive inondation, sur le projet d'évaluation préliminaire des risques d'inondation. Et donc c'est notre collègue, Michel POINSARD, du Conseil général de la Nièvre, qui nous fait le rapport.

7- Directive inondation – Avis de l'Etablissement sur le projet d'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI)

INTERVENTION DE M. MICHEL POINSARD

Les échéances de la mise en œuvre de la directive inondation sont les suivantes :

- Evaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) : 22 décembre 2011
- Sélection des territoires à risques importants d'inondation (TRI) : 22 juin 2012
- Cartographies des surfaces inondables et des risques d'inondation pour les TRI : 22 décembre 2013
- Plan de gestion des risques d'inondation : 22 décembre 2015.

Le Code de l'environnement prévoit que ces documents sont élaborés et mis à jour avec les parties prenantes parmi lesquelles les collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière d'urbanisme et d'aménagement de l'espace, ainsi que le comité de bassin « et » les établissements publics territoriaux de bassin – je le souligne.

Il est prévu que le projet d'EPRI soit soumis à l'avis du comité de bassin le 13 décembre 2011.

Sans que l'Etablissement ait été formellement sollicité, il est proposé au comité syndical de donner un avis sur ce projet d'EPRI, dans le prolongement de sa délibération de principe n° 10-128 du 7 octobre 2010, relative à la « contribution de l'Etablissement public Loire au titre de la prévention et réduction du risque inondation sur le bassin de la Loire et ses affluents ».

S'agissant tout d'abord de la procédure d'élaboration.

A la demande des services de l'Etat, l'Etablissement public Loire avait réalisé en 2008 et 2009 un test méthodologique sur la Loire moyenne et sur le Cher pour préparer la mise en œuvre de la directive. Les résultats de ce travail sont consultables sur le site de l'Etablissement. On peut noter que l'approche retenue par la méthodologie arrêtée par la suite au niveau national pour l'élaboration de l'EPRI coïncide en grande partie avec les lignes directrices adoptées par l'Etablissement. Pour autant, l'Etat ayant pris le parti de réaliser en interne avec ses propres services le projet d'EPRI, ce n'est qu'à partir de mai 2011 que les services de l'Etablissement ont pu reprendre connaissance de ce dossier, dans le cadre du groupe de travail DREAL-EPTB, alors que dans le même temps ils conduisaient des études globales sur le bassin de l'Allier, sur le bassin du Loir et sur les vals de Loire dans le Cher et la Nièvre, études construites précisément dans la perspective de la mise en œuvre de la directive.

S'il est sans doute utile et intéressant que l'Etablissement en tant qu'EPTB partie prenante ait été associé aux travaux du comité de bassin, cette association à l'élaboration de l'EPRI peut difficilement être considérée comme constituant un travail direct et approfondi de co-construction.

S'agissant ensuite du contenu de l'EPRI. Le document produit par les services de l'Etat, enrichi des apports des EPTB, constitue un état des lieux « homogène » qui décrit les phénomènes d'inondations, leurs causes et leurs effets sur l'ensemble du bassin. L'apport à ce titre mérite d'être souligné, d'autant qu'il n'existait pas d'équivalent jusqu'à présent. Et cela, nonobstant les limites inhérentes au choix de tel ou tel indicateur, ou encore à l'absence de tel autre.

Toutefois, compte tenu de l'inégalité du niveau des connaissances dans les différentes parties du bassin, la volonté d'assurer une homogénéité de présentation prive l'EPRI d'un certain nombre de connaissances plus « précises » recueillies dans le cadre des démarches rappelées ci-dessus, ou de démarches antérieures. Il semble donc opportun d'inviter à la plus grande prudence dans les descentes d'échelles territoriales qui pourraient être faites, dans la mesure notamment où l'EPRI ne dispose pas de la précision nécessaire pour définir des prescriptions au niveau local.

Par ailleurs, la traduction cartographique de certains des résultats de l'EPRI sous formes de disques de taille plus ou moins importante centrés sur quelques agglomérations peut laisser penser à une préfiguration des TRI qui feront en priorité l'objet d'actions particulières. Alors même que les critères de définition des TRI ne sont à ce jour pas arrêtés et que les conséquences qu'emportera cette qualification, en termes de droits comme d'obligations pour les territoires concernés, n'ont pas été précisées.

Cette représentation « statique » présente en outre l'inconvénient de masquer pour les grands cours d'eau le caractère global de l'événement qui concernera simultanément tous ces secteurs. Il est classique d'afficher la grande crue de la Loire type 1856 comme l'une des 3 catastrophes naturelles majeures pouvant toucher la métropole. Cela ne ressort pas spontanément des cartes associées à l'EPRI, d'où le risque induit d'une vision parcellaire et non pas solidaire à l'échelle du bassin fluvial de la prévention et la gestion du risque inondation.

Il est proposé au comité syndical de charger le Président de l'Etablissement de porter ces éléments à la connaissance du Préfet de la région Centre coordonnateur du bassin Loire Bretagne.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Merci cher collègue. Donc là, vous savez que c'est un sujet très lourd qui est devant nous pour, j'allais dire plusieurs mois, beaucoup plus que ça, et qui évidemment va demander beaucoup de travail et qui ensuite, lorsqu'il sera effectué, aura des conséquences importantes. Donc, évidemment, il est nécessaire que tout le monde, selon ses responsabilités, se penche sur ce sujet de la façon la plus précise possible.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Donc, on va suivre ça vraiment au jour le jour. Oui, Monsieur BARLE.

INTERVENTION DE M. CHRISTIAN BARLE

Je suppose quand même que dans la recherche de cette EPRI, parce qu'on peut parler d'une recherche, est prise en compte l'étude de l'équipe pluridisciplinaire qui a quand même fait déjà un travail colossal de modélisation de la crue centennale en Loire moyenne, qui doit nous permettre vraisemblablement d'approcher assez finement les risques d'inondation dans déjà tout ce secteur.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

C'est le cas, non ? Oui, je crois que c'est le cas. Allez-y, allez-y, sortez vos livres.

INTERVENTION DE MME PASCALINE COUSIN

Je confirme que c'est bien le cas. Vous retrouverez dans l'EPRI certaines cartographies issues directement des travaux de l'équipe pluridisciplinaire.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Est-ce que vous avez des choses à dire là-dessus en plus ? Non ?

INTERVENTION DE MME MARYSE DUMOULIN

Je trouve intéressante votre contribution puisqu'effectivement elle met le doigt sur ce qu'est l'EPRI et ce qu'elle n'est pas et en particulier effectivement l'EPRI ne constitue pas une cartographie territoriale fine et il ne faut pas lui dire plus que ce que c'est, c'est-à-dire une approche homogène sur l'ensemble de bassin et également un rendu homogène sur l'ensemble des bassins français pour satisfaire aux premières étapes de la directive européenne inondation. Du coup, effectivement, il est évident que sur un bassin comme celui de la Loire, sur lequel il y a une grosse antériorité de travail, nous disposons, sur tout un grand nombre de territoires, de documentations beaucoup plus fines qui nous permettront d'avancer probablement plus rapidement et d'ailleurs également de manière plus approfondie dans les étapes ultérieures, avec la définition des territoires à risque d'inondation, mais également, au-delà, la définition des stratégies locales qui seront mises en œuvre sur ces territoires. Et il faut se rappeler – bon, on met en place la directive inondation, on n'a pas attendu l'Europe pour parler d'inondations et quelque part, dans un certain nombre de territoires, on a fait de la directive inondation un peu comme Monsieur JOURDAIN de la prose.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Donc le sujet, c'est qu'on est quand même obligé de le faire.

INTERVENTION DE MME MARYSE DUMOULIN

Oui, oui, mais ça nous rend – d'abord, c'est une obligation européenne, et puis on entre là après dans un dispositif qui sera analogue à celui qui a été mis en place par la directive cadre sur l'eau, qui est un processus itératif d'amélioration continue, puisqu'on a un socle – alors, pour nous il vient tard puisqu'il y a eu déjà beaucoup de travail qui a été fait sur la Loire moyenne, notamment, comme l'a rappelé Monsieur BARLE, mais on a un socle, un socle qui est national et également européen, puisque d'autres pays font la même chose, et, à partir de là, on a une déclinaison qui nous rend comparable aux autres grands bassins. Et, après, comme le SDAGE est révisé, les SAGE sont révisés, on progresse toujours dans les objectifs, on va également progresser dans cette approche de la prévention du risque inondation. C'est ça qu'il faut voir dans la mise en place de cette directive. C'est pour ça que c'est un travail de longue haleine et c'est sûr que c'est frustrant pour ceux qui sont déjà beaucoup plus en avance.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Donc, c'est l'échelle, voilà, périodiquement, tous les deux ou trois ans, il y a un sujet national de voir où en est l'application des différentes directives européennes et ensuite, on regarde comment cela se passe, et évidemment, il y a une accélération lorsqu'on s'aperçoit que tel Etat est un peu en retard. On est dans ce cadre-là. Pour un endroit comme nous, qui a déjà travaillé, depuis longtemps, sur ces questions d'inondations, cela peut apparaître comme répétitif et même parfois ne servant pas à grand-chose mais voilà, le sujet c'est d'un côté cette déclinaison européenne et de l'autre côté les travaux que nous avons faits. Nous on en est rendu plus loin, sur beaucoup de secteurs on en est plus loin que la réponse qu'on va faire à l'Union Européenne sur l'applicabilité de la directive en France. Donc il y a d'un côté un sujet presque administrativo-politique et puis de l'autre côté il y a le fond, sur lequel on avance un peu plus. Donc effectivement la question de Monsieur BARLE est totalement justifiée.

INTERVENTION DE M. CHRISTIAN BARLE

Pour river le clou, Président, je dirais que cela fait un siècle et demi, au moins, qu'on se préoccupe des risques d'inondation sur le bassin de la Loire et j'ai cité COMOY, qui avait réalisé un remarquable travail et préconisé aussi un remarquable programme, que nous n'avons pas été encore capable de réaliser et qui a été vérifié à quelques décimètres près, peut-être même pas moins d'un décimètre près, par l'équipe pluridisciplinaire. Donc nous ne manquons pas de matière pour répondre.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Madame D'AUX.

INTERVENTION DE MME ANNE D'AUX

Oui, là ce n'est pas complètement jugé parce qu'on est uniquement à l'EPRI mais quand on voit les quatre phases : l'évaluation, la sélection des territoires, la cartographie et le plan de gestion, j'aurais imaginé moi que la sélection des territoires à risque important se serait faite une fois qu'on avait une évaluation préliminaire des risques plus affinée et qui va aussi être affinée par les cartographies. Je suis étonnée que le phasage de cartographie ne soit pas avant la sélection des territoires. Donc il y a forcément une raison et si vous pouvez m'éclairer là-dessus ?

INTERVENTION DE MME PASCALINE COUSIN

Donc, en fait, ce qu'il faut savoir c'est que déjà, dans l'évaluation préliminaire, il y a un premier travail cartographique qui a été fait – c'est juste pour que tout le monde soit au courant – donc, dans ce premier travail cartographique, on a eu une approche très simplifiée, une vision très maximaliste, on va dire, des inondations potentielles qui pourraient arriver, et ce qu'il faut retenir, en quelque sorte, c'est que cette vision maximaliste, elle permet d'allumer sur le territoire des clignotants pour aller voir des territoires sur lesquels on doit porter une attention pour vérifier si oui ou non il y a un risque important d'inondation et de quelle nature il est, et c'est bien là l'objet de la seconde cartographie qui est demandée.

Donc, en fait, on a bien deux objectifs distincts :

- un premier qui est d'identifier sur un territoire relativement grand, le bassin Loire Bretagne, quels sont les territoires qui méritent une attention particulière parce que visiblement ils concentrent des enjeux importants (de la population, des emplois) dans des zones qui peuvent être inondables,
- et, ensuite, d'aller voir sur ces territoires-là quels sont les enjeux réellement exposés aux crues fréquentes, aux crues moyennes, et la directive européenne nous demande de s'intéresser aux crues centennales mais aussi aux crues exceptionnelles qui seraient de l'ordre de la cinquantennale voire de la millénaire.

Donc on est dans deux logiques de cartographie différentes.

En fait, on a une première cartographie dans l'EPRI qui nous permet de voir les territoires qui concentrent les enjeux, tandis que la seconde cartographie, son objectif sera plutôt d'essayer d'apporter des éléments de réponse et des pistes pour des solutions pour réduire les risques d'inondation. C'est pour cela que c'est construit dans ce sens-là : d'abord on regarde les territoires sur lesquels il faut qu'on travaille et ensuite on fait une cartographie pour nous indiquer quelles sont les pistes de travail.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Oui, Monsieur EUDE.

INTERVENTION DE M. JEAN-CLAUDE EUDE

Monsieur le Président, je parle sous le contrôle de Madame d'AUX, puisqu'elle participait à cette réunion il y a quelques jours à Paris. Il y a deux éléments qui sont ressortis des échanges entre les collectivités présentes à la célébration du 5^{ème} anniversaire du CEPRI, en présence d'ailleurs de représentants des services de l'Etat. Il y a deux choses qui sont ressorties de manière assez flagrante :

- la première, c'est l'aspect réitératif : la réitération, oui, sauf que les élus ont dit : « écoutez, nous, les politiques publiques d'aménagement, on ne va pas les construire pour les changer tous les trois ans, donc il nous faut des pas de temps qui intègrent le fait que

quand on fait une politique d'aménagement, de développement, d'une ville, d'une agglomération, d'un département, il faut quand même avoir des stratégies qui soient sur 15 ans, 20 ans, 30 ans, 40 ans, 50 ans, et que la capacité à faire évoluer soit effectivement limitée à faire évoluer et non pas à bouleverser à rythme régulier un certain nombre de partis pris en matière d'aménagement et en matière de développement » ; ça c'est la première chose qui a été soulignée ;

- la deuxième, c'est de dire : le point de départ de ce texte-là, c'est la compétitivité des territoires, tout simplement parce qu'on n'a plus les moyens de payer la réparation des dégâts qui vont se passer chez nous ; donc, concrètement, c'est la capacité à faire face à la dépense et il ne faut pas se tromper, c'est-à-dire que, dans une dizaine d'années, quand on va évaluer l'efficacité de ce document, il ne faudra pas faire une évaluation qui soit française mais il faudra comparer dans tous les pays européens la manière dont ils auront utilisé cette directive inondation pour renforcer leurs territoires, favoriser leur développement, plutôt que, j'allais dire les figer sous l'angle de la seule protection. Autrement dit, bien respecter le parti pris de départ qu'est celui de la réduction des dommages potentiels, et ne jamais perdre de vue que ce qui guide, c'est quand même le développement et que, derrière, tout le reste est en fait la mécanique qui va permettre de faire en sorte que tout cela se fasse à des coûts qui soient supportables par les uns et par les autres, en réduisant au maximum les dommages potentiels. Et puisqu'on est dans une situation de crise quand même assez forte, cela nous amènera à une comparaison qui ne sera pas strictement française, mais avec tous ceux en Europe qui faisaient la même chose en même temps. Et lors de cette même réunion, quand on entend les collègues néerlandais expliquer leurs positionnements, là ce n'est pas 500 ans, c'est 10.000 ans, et les masses financières qu'il y a derrière avec les plans d'investissements correspondants, c'est vrai qu'effectivement ça renvoie bien à cette notion de développement des territoires et à la capacité en tous les cas à ne pas augmenter les dommages potentiels, plus que dire : « je m'attaque simplement au seul aspect protection-sécurité ».

Ce sont les deux éléments qui pratiquement dans chacune des interventions, qu'il s'agisse du Sud de la France, du Nord, du centre, revenaient systématiquement dans les discussions. Et c'est là-dessus qu'on se retrouvera, dans une dizaine d'années : est-ce qu'on a réussi le pari de la transposition de cette directive ou est-ce qu'on en a fait une machine finalement qui n'apporte pas beaucoup plus par rapport aux modes de faire qu'on a déjà, à nos habitudes, à notre connaissance. C'est très factuellement les deux éléments qui ressortaient de ces débats.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Je pense que cela serait peut-être bien de faire une présentation de ça un jour dans une réunion. En même temps, c'est complexe. J'ai assisté à la présentation de cette directive, par des gens de l'administration européenne, et ensuite de voir avec des gens de l'administration centrale française où est-ce qu'on en était et comment tout cela pouvait fonctionner, c'est quand même pas simple du tout, il faut bien reconnaître. Mais il faudra qu'on fasse cette présentation, je crois que c'est important. Et effectivement, nous il faut qu'on intègre là-dedans la crise. Effectivement, il y a l'aspect, dans les crues, protection des personnes, bien évidemment, qu'il n'y ait pas du tout de risques contre les personnes ; mais ensuite, il y a la protection des biens et des activités. Donc là, c'est un sujet beaucoup plus complexe et de toute façon, il est sûr que la crise va peser là-dessus, la crise et la crédibilité européenne. Donc, où est-ce qu'on sera dans 6, 7 ou 8 mois ? Bon là... Restons sur nos sujets.

Madame d'AUX.

INTERVENTION DE MME ANNE D'AUX

Juste pour donner un petit exemple concret, c'est une question qu'on s'est posé effectivement l'autre jour à l'assemblée générale du CEPRI : il faut pouvoir comparer des coûts à très long terme, c'est-à-dire avec tout ce qui est développement durable, maintenant on sait très bien qu'on n'a pas envie de faire de l'étalement urbain et qu'il ne faut pas en faire, qu'il faut plutôt redensifier intelligemment les villes, et combien coûte, en fait, un lotissement qui serait à 15 km, avec les

risques accidentogènes, sans parler de toutes les infrastructures qu'il faut y amener, etc., par rapport au coût d'une ZAC aménagée, en zone inondable parce que malheureusement, souvent, dans les territoires, les zones qui ne sont pas investies c'est forcément les zones qui sont généralement avec un risque d'inondation et le coût, pour un aménageur, de faire un projet urbain, qui n'est pas que le bâtiment mais c'est aussi que les réseaux soient résilients, que les gens puissent être en sécurité, et bien il faut comparer en fait ces deux éléments et le problème est que ce n'est pas une échéance d'un mandat électoral, en fait, c'est les comparatifs de coûts qui ne sont absolument pas à la même hauteur. Et ça, il faut qu'on en prenne conscience, nous les élus, parce qu'on travaille pour la suite, on est en CDD, je vous le rappelle, et voilà. Donc on a une échéance qui n'est pas la même que le travail qu'on va rendre, donc il faut avoir une vision d'aménagement du territoire et qui n'est pas effectivement du tout qu'une hauteur d'eau qui déborde et un problème de sécurité des personnes, parce que ça, si on se met tous en ordre de marche avec nos plans d'évacuation, etc., et qu'on communique bien, on peut imaginer – en tous cas je parle pour la Loire moyenne – qu'on peut sauver nos populations mais il faut qu'on puisse retrouver un territoire qui puisse effectivement vivre. Ce n'est pas qu'un aspect économique, c'est un aspect social aussi et avoir un retour à la normale rapide.

Donc il faut qu'on ait tout cela en tête et c'est vrai que, j'imagine, pour l'Etat, de mettre en pratique cette directive, ce n'est pas forcément un réflexe inné de penser cette partie-là. Voilà, c'est pour cela que je me suis permis d'en rajouter une petite couche.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Merci. Oui...

INTERVENTION DE MME PASCALINE COUSIN

Je pense que là-dessus, en particulier sur la zone d'Orléans, vous pouvez être rassurée mais je pense que la directive, elle va se traduire concrètement par des démarches du type de celles qu'on obtient déjà aujourd'hui : alors il y a les démarches PAPI mais il y a d'autres démarches, comme celles qui existent sur le périmètre de la Loire, les démarches de type études de vals. Et hier encore, on avait une réunion avec l'ensemble des élus du val d'Orléans où l'idée était bien là, elle était bien de partir du territoire, de la connaissance des enjeux des populations, mais aussi des biens, des activités, et de regarder le dynamisme de ces enjeux, de voir comment on pouvait réduire leur vulnérabilité pour essayer de travailler sur un territoire dans une logique de développement de ce territoire, mais en cherchant aussi à éviter certains écueils. Alors on a tous en tête, dans les services de l'Etat, le lotissement qui est un petit peu loin du centre ville donc qui fait à la fois de l'étalement urbain et qui se retrouve être de l'habitat de plain-pied dans une zone potentiellement inondable avec des hauteurs d'eau assez conséquentes, et c'est bien évidemment ça que l'on poursuit ; après, entre cette situation-là et une zone qui se reconstruit dans une zone urbaine dense, même si elle est en zone inondable, il y a tout un panel de possibilités qu'il faut qu'on étudie ensemble, et je pense que la directive inondation, elle doit nous amener à faire ça, toujours dans la logique, comme le disait Monsieur le Président, de réduire les conséquences négatives des inondations et de réduire les dommages. C'est bien de cela qu'on va partir.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Mais bon, voilà, il faut faire tout cela en essayant de faire 3% de croissance, et avec la réforme des PLU, voilà. On est à un moment donné où tout le monde se conjugue ça et vous voyez une sorte d'exaspération des élus, dans un certain nombre d'endroits, on l'a bien vu, avec en même temps un ralentissement, enfin, le principe de précaution généralisé qui finalement, je pense, est quelque chose de terrifiant, enfin moi c'est mon opinion, en tous les cas, quand il a été rendu constitutionnel – c'est un truc de fou, enfin, je m'excuse, c'est très dangereux – voilà, je le partage et je le dis ; et ensuite les différentes prescriptions dont il va falloir qu'elles soient ramassées un peu toutes dans une sorte de codification un peu unique parce que sinon, comme vous le dites, les uns et les autres : vous êtes dans une commune, qui est une commune très rurale, alors là, vous voyez, elle a une carte communale ; le maire vient là-bas, bon : 325 habitants, voilà, il y a quelqu'un qui veut construire une maison, bon ça fait 25 ans qu'on n'a pas pu construire de

maison ; il n'a pas de pot parce que c'est à 250 mètres d'une église qui a été inscrite à l'inventaire ; bon, donc, impossible, voilà ! Il y a des trucs impossibles, donc il la met un peu plus loin et là, ce n'est pas possible parce que ça dépasse de 25 mètres sur la possibilité d'extension d'une crue sur le petit ruisseau qui passait en bas. Donc, si on se contente de dire ça aux gens, ils explosent en vol, ils disent « mais vous nous emmerdez », enfin en gros, voilà. Donc le sujet, c'est que les uns, voilà, on fasse évoluer un peu ces réglementations, qu'il y ait des travaux beaucoup plus transversaux : d'abord que pour que certaines règles puissent être comprises par ceux auxquels elles s'appliquent, mais aussi par ceux qui les ont édictées pour que, éventuellement, ça puisse évoluer, et ensuite d'avoir comme objectif que le risque majeur, c'est que quand même tout le monde soit au chômage – j'exagère un peu en disant ça – et donc il faut continuer à faire tout cela mais en ayant de la croissance. Bon, alors, certains sont peut-être pour qu'il n'y en ait pas mais enfin on voit le résultat, ce que ça donne en ce moment, quand il n'y en a pas. Donc, je reste raisonnablement productiviste dans la période existante. Et il faut qu'on fasse tout ça si possible en étant compétitif par rapport aux endroits, ben oui, bien sûr, par rapport aux endroits du monde qui le font. Donc vous voyez ce que cela représente parce que, en même temps, vous allez construire votre maison, c'est bien, et il faudra qu'elle soit à énergie positive, et si vous creusez un petit truc, il faudra que vous payiez la redevance pour l'archéologie. Donc, il y a un moment donné, et il ne faut pas qu'on en arrive à l'Union soviétique, et on n'en est pas encore là, mais il pourrait y avoir des conflits trop durs, si vous voulez, entre les aspects administratifs et les aspects productifs – et bien oui, je le ressens – mais il ne faut pas qu'on en arrive là donc c'est pour ça que ça demande beaucoup de choses. Et quand vous avez, en plus de ça, une directive, l'application d'une directive européenne – pour ceux qui ont été un peu dans l'administration centrale, vous voyez comment ça se passe, si voulez – bon, directive européenne, tout le monde écoute ça, bon, très bien : le premier ministre, le SGG, bon, au bout d'un an il écrit au ministre, au secrétaire général du ministère, bon – rappelez-vous qu'il y a ça, qu'il faut que dans 5 ou 6 ans, on fasse un rapport – on verra dans 5 ou 6 ans, le ministre change, il y a une élection, etc., et puis tout d'un coup, et c'est là où on en est, quand même, c'est un peu ça : branle-bas de combat, c'est dans un an qu'il faut rendre le rapport. Alors là, vous avez grand coup de trompe (*bruitage*) et on est là, etc., et la mécanique tourne parce que le parlement européen fait un suivi de l'application de la réglementation et il pointe le doigt, il dit attention, tout ça ça va pas, donc la machine est devenue un peu complexe, je crois qu'il ne faut pas la faire sauter parce qu'elle est complexe, on a besoin de réglementation sinon c'est la jungle, mais il faut aussi que les réglementations soient adaptées aux périodes que l'on vit.

On en est un petit peu là en ce moment, voilà. C'est pour cela que je pense que si on peut faire, dans une séance moins chargée qu'aujourd'hui, puisqu'on a le budget, une petite explication, par exemple sur la directive eau, puisque nous ça nous intéresse, je pense que cela sera bien pour que tout le monde comprenne comment ça fonctionne.

INTERVENTION DE M. JEAN-PIERRE ANTOINE

Je voulais juste intervenir parce que j'avais fait des recherches, avec mon ingénieur, sur le plan inondation, et on s'aperçoit que, sur la région de Saumur, il y a 460 entreprises qui seraient concernées. Donc, au point de vue économique, les enjeux sont très très importants.

INTERVENTION DE M. THIERRY SOLER

Excusez-moi, Président, mais je suis un peu surpris de cette grande envolée qui s'écarte un peu de nos débats mais je tiens à dire...

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

C'est qu'ici la parole est libre Monsieur SOLER et j'y tiens beaucoup.

INTERVENTION DE M. THIERRY SOLER

Oui, voilà, donc du coup je me permets d'exprimer quelques doutes quand même sur la folie du principe de précaution dans une assemblée où on essaie de se préparer aux inondations, enfin ça me paraît légitime d'appliquer ce principe bien compris ; il ne s'agit pas, effectivement, de créer

des contraintes supplémentaires à la population mais il s'agit effectivement de les faire partager par la population et par les élus. Et en ce qui concerne la croissance, une autre analyse consisterait à dire que, voilà, ça fait quelques années qu'on a beaucoup de croissance et ce peut-être ça qui nous a conduits dans une situation particulièrement dramatique d'endettement et autres et d'emplois manquants. Donc je ne suis pas convaincu que, en répétant le même système à l'avenir, c'est-à-dire en s'imposant à nouveau de faire toujours 3% de croissance sur une planète finie jusqu'à la fin des temps, on ait de meilleurs résultats que ceux où nous sommes arrivés aujourd'hui.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Tout à fait, mais je ne suis pas de cette opinion. Toutes les opinions sont bonnes à prendre, y compris la mienne, voilà. Et je la partage.

Donc je vais vous proposer de vous exprimer sur cet avis, l'avis tel qu'il a été écrit. Y a-t-il des refus de vote ? des votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Cette adoption fait l'objet de la
délibération n° 11-218-CS du 9
décembre 2011**

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Nous passons maintenant à la décision modificative n° 3 pour l'exercice 2011 et c'est Monsieur BARLE, notre mémoire à tous, qui la présente.

8- Décision modificative n°3 pour l'exercice 2011

INTERVENTION DE M. CHRISTIAN BARLE

Cette proposition de décision modificative n°3 aux budgets principal et annexe de 2011 vous est présentée après examen préalable par votre commission des finances et de la planification de ce jour, auprès de laquelle je m'excuse de n'avoir pu participer.

Il est important de souligner qu'elle n'entraîne pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire. Voilà là un préambule prudent qui s'inspire, je n'en doute pas, de la règle des « 3D ».

S'agissant tout d'abord de l'exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest, il est prévu de redéployer un montant de 1.060.000 € pour la constitution d'une provision pour grosses réparations sur l'ouvrage du barrage de Naussac. Cette provision, s'inscrit en complément des provisions déjà effectuées au Budget Supplémentaire à hauteur de 300.000€ pour le barrage de Naussac et 700.000 € pour l'usine de Naussac (Délibération n°11-45 du Comité Syndical du 10 mars 2011).

S'agissant ensuite de la prévention et de la réduction du risque inondation, il, est proposé de réduire de 547.000 € le montant des crédits de paiement sur l'action « Programmes de restauration du lit et de renforcement des levées en Région Centre » correspondant à un rééchelonnement de l'échéancier de travaux.

S'agissant enfin du fonctionnement administratif de l'Etablissement, il est proposé de redéployer du chapitre 23 au chapitre 65 un montant de 85.269,03 € de crédits non utilisés à la

section d'investissement et un montant de 1.000.000 € pour la constitution d'une provision pour risque et charge d'exploitation en vue de l'acquisition de locaux pour le siège de l'Etablissement.

L'application des dispositions précédentes contenues dans le projet de décision modificative n°2 au budget principal et annexe pour 2011 fait l'objet des projets de délibérations suivants proposés au Comité Syndical :

- approbation de la décision modificative n°3 de l'exercice 2011 – budget principal
- approbation de la décision modificative n°3 de l'exercice 2011 – budget annexe
- constitution d'une provision semi-budgétaire au budget principal 2011
- constitution d'une provision semi-budgétaire au budget annexe « exploitation des ouvrages » 2011

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Merci cher collègue. Est-ce qu'il y a des remarques ? Evidemment, tout cela est passé en commission. Oui, oui, c'est bien 1.000.000 €.

Oui, Monsieur BARLE.

INTERVENTION DE M. CHRISTIAN BARLE

J'ai une remarque, Président, qui va faire un peu suite au débat précédent. Il est proposé de réduire : si j'ai mis l'accent sur « réduire », c'est que, vous savez, en matière viticole, on n'aime pas la réduction parce que le vin y perd de la qualité, alors en matière d'aménagement, c'est un peu la même chose, et on réduit de 547.000 € le montant des crédits de paiement sur l'action programme et restauration du lit, en nous disant que c'est pour un rééchelonnement de l'échéancier de travaux. On a sûrement des raisons.

Je rappellerai néanmoins que suite à l'étude de l'équipe pluridisciplinaire, à laquelle je fais souvent référence, mais je crois que c'est une bonne référence, il avait bien été notifié que l'urgence des urgences, dans le plan Loire, c'était de renforcer les levées en région Centre, parce qu'elles présentaient des zones de fragilité, en particulier à leur pieds, affouillés par l'érosion due à l'enfoncement du lit, et bien sûr la restauration du lit, à certains endroits, et je crois qu'en ce domaine on a encore beaucoup à faire.

Alors je pose la simple question de savoir pourquoi on sursoit aux urgences. Parce que, en ce qui concerne les risques d'inondation, dont on a parlé tout à l'heure, qui nous ont emmenés dans un très vaste débat qui, effectivement, mériterait sans doute plus de temps et auquel je veux bien participer d'ailleurs, en ce qui concerne le risque d'inondation, ça m'ennuierait qu'on réduise, pour reprendre cette expression, des crédits alors qu'on avait prévu une urgence. Mais dans le risque d'inondation, j'insiste aussi, c'est que, au terme de cette étude très onéreuse – je ne rappellerai pas le prix, ça fait au moins 10 fois que je le dis, encore que, il faut toujours répéter, vous le savez bien en tant qu'enseignant : c'est l'art de répéter qui est l'art d'enseigner, n'est-ce pas ?

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Il vaut mieux répéter que se contredire.

INTERVENTION DE M. CHRISTIAN BARLE

Voilà ! Alors 55 millions de francs, pour cette étude, qui avait abouti à la règle des « 3 P ».

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

C'est bien pour ça que j'ai mis ma règle des « 3 D » tout à l'heure !

INTERVENTION DE M. CHRISTIAN BARLE

Que je partage avec un grand P. Alors je n'en dis pas plus, on en reparlera.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Tout à fait. Mais là, évidemment je comprends ce que vous dites et je pense que tout le monde peut être d'accord. Notre sujet, il n'est pas là. Il est d'ajuster les crédits de paiement sur l'année aux travaux qui seront effectivement réalisés. Si on veut faire des économies, on peut très bien afficher 1 million d'euros, on les prend sur ailleurs et puis on ne les fera pas, alors excusez-moi ces discours de financier mais chacun sa spécialité. Donc là, c'est tout, c'est simplement que, à partir du moment où on sait que vu qui est lancé, le rééchelonnement de l'échéancier des travaux ne nous amènera pas à un certain niveau, ce n'est pas la peine d'inscrire les crédits, c'est tout. Parce que, après – je tiens compte aussi de la circonstance particulière, on le verra tout à l'heure, qui est que le moment ne paraît pas choisi de demander des contributions supplémentaires aux membres de l'EP Loire, aux collectivités territoriales qui en sont membres, et donc on essaie de serrer un peu tous les boulons. Cela ne veut pas dire qu'on se désengage de ça, simplement c'est n'inscrivons pas des crédits qui ne seront pas dépensés. Surtout qu'on est en DM, ce n'est pas le budget, là. On est en DM 3 donc au moment où nous sommes, le 9 décembre, on a une idée précise de ce qu'on va dépenser.

INTERVENTION DE M. CHRISTIAN BARLE

Président, loin de moi de douter de l'opportunité de la DM. Simplement, à la lueur, à la faveur de cette gymnastique comptable, l'occasion était belle pour moi de rappeler l'essentiel.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

On sait, Monsieur BARLE, qu'il ne faut pas laisser traîner devant vous un ballon dans la surface de réparation !

INTERVENTION DE MME MARYSE DUMOULIN

Je pense qu'il s'agit des crédits qui sont concernés par le mandat que la Région Centre a confié à l'Etablissement public Loire dans le cofinancement du programme qui concerne les départements de la région Centre. Et il est exact que, dans le programme initial, un certain nombre de dossiers ont été différés, les travaux n'ont pas tous été lancés à la vitesse à laquelle on l'avait imaginé en 2007 mais on peut dire également que, de manière complètement différente, c'est aussi parce que l'Etat a lancé de nouveaux projets qui sont notamment les études de danger qui doivent permettre d'avoir une meilleure physionomie de l'état réel des digues. Donc, on ne peut pas vraiment parler de retard global, simplement, sur ce programme-là, qui est cofinancé par les collectivités et qui n'est pas porté uniquement par l'Etat, on a eu un différé l'année dernière, c'est exact. Mais on a fait d'autres choses et donc, du coup, les travaux, les réalisations, les crédits d'Etat, la mobilisation elle s'est faite pratiquement à la hauteur de ce qui avait été prévu lorsqu'on a signé en 2007.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Voilà, tout cela étant dit, donc je vais soumettre ces délibérations à votre scrutin et, si vous en êtes d'accord, en un seul et même vote, mais pour indiquer à tout le monde, quand même, qu'on vote sur 4 délibérations : décisions modificatives n° 3, constitution d'une provision semi-budgétaire au budget principal 2011 et constitution d'une provision semi-budgétaire au budget annexe d'exploitation des ouvrages.

Y a-t-il des refus de vote ? des votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Alors nous passons maintenant à l'approbation des budgets principal et annexe 2012, et c'est notre collègue HURTIGER qui présente le rapport.

9- Approbation des budgets principal et annexe 2012

INTERVENTION DE M. JEAN-PIERRE HURTIGER

Avec grand plaisir, Monsieur le Président. L'an dernier, je n'avais plus de voix ; cette année j'avais perdu mon rapport. Donc il y a une constante dans le citoyen français.

On va donc présenter ce rapport qui, ce matin, a donné lieu à quelques débats dans une commission élargie et a abouti bien sûr à la transparence que l'on connaît dans l'Etablissement et au constat de la progression et l'affinement, allais-je dire, de la gestion et de la mise en avant des éléments comptables.

C'est un projet synthétique que je me permettrai de lire ligne à ligne. Nous avons réduit d'une moitié celui de l'an dernier, que j'avais réduit à un quart, donc vous me permettrai d'en faire lecture.

Ce rapport vous est présenté après examen préalable par votre commission des finances et de la planification de ce jour.

Le projet de budget 2012 s'inscrit en conformité avec les termes du débat d'orientations budgétaires lors du Comité Syndical d'octobre dernier.

L'utilisation prudente des crédits disponibles s'avère plus que jamais indispensable afin d'éviter des appels à contribution supplémentaire, compte tenu notamment :

- de l'importance financière de l'opération de réparation des vannes du barrage de Villerest ainsi que de l'inconnue que représente le montant du cofinancement de l'Etat et de l'Europe ;
- des incertitudes à ce stade quant à l'obligation de réaliser des études et des travaux conséquents sur les ouvrages de l'Etablissement, en application de nouvelles normes telles que celles liées à la sismicité ;
- d'une réduction de certains co-financements.

S'agissant des modalités pratiques, l'utilisation des crédits de reports ne pouvant être effective qu'après le vote du compte administratif et du budget supplémentaire, il est proposé, comme en 2011 et conformément aux termes du débat d'orientations budgétaires, de retenir le mode de faire suivant :

- préparation et présentation de propositions budgétaires « consolidées », intégrant donc les dépenses prévisionnelles déjà identifiées pour 2012,
- vote, à l'occasion du Comité syndical du 9 décembre 2011, d'un budget 2012 s'appuyant uniquement sur la part de crédits nouveaux appelés,
- complété par le vote, en 2012, du compte administratif 2011 et du budget supplémentaire 2012.

Les propositions budgétaires 2012 sont donc présentées dans leur globalité, mais seules les dépenses inscrites à ce stade constituent le projet de budget 2012 tel que figurant dans la maquette budgétaire.

Dans le même temps, l'Etablissement déploie des efforts importants pour disposer d'une comptabilité d'engagements plus précise, *ce que je notais dans mes propos introductifs*, afin de mieux mettre en évidence les crédits gagés, en particulier via la constatation des restes à réaliser pour le budget supplémentaire 2012. A titre indicatif, 3.853.861 € d'opérations ont déjà été retracés depuis le dernier débat d'orientations budgétaires, et réintégrés en bonne et due forme parmi les engagements comptables.

Il est à signaler enfin que, cette année encore, le principe d'écrêtement des augmentations de contributions pour chaque collectivité concernée est proposé. A la joie de tous, devrai-je ajouter.

En résumé, les contributions 2012 qu'il est proposé d'appeler respectent les objectifs fixés lors du débat d'orientations budgétaires 2012 d'octobre dernier. La diminution globale du montant de contributions est de 106.478 €, chiffre à rapprocher du montant de contributions 2011 (3.042.303 €), faisant apparaître une réduction de l'ordre de 3,50 %. Elle était déjà de - 2,94 % en 2011 et de - 2,61 % en 2010.

Au vu du tableau récapitulatif des contributions des collectivités membres, chacun peut mesurer l'effort contributif de sa collectivité.

S'agissant en premier lieu de l'exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest, les propositions budgétaires pour le budget annexe 2012 s'inscrivent dans le prolongement des décisions de 2011, notamment l'inscription des crédits de paiement (1.150.000 €) pour les travaux de réparation des vannes et la mise en place d'un batardeau, ainsi que les travaux prévus dans les prévisions pluriannuelles d'investissement pour le barrage et l'usine de Naussac. Le niveau des contributions reste stable par rapport à 2011 et la redevance diminue légèrement (-12.181 €). Dans le même temps, une attention particulière est portée à la constitution de provisions pour grosses réparations, en relation avec la nature particulière des ouvrages dont il s'agit et avec pour « cible » 2% de la valeur de ces derniers.

S'agissant en deuxième lieu de la prévention et réduction du risque inondation, il est proposé de poursuivre en 2012 les interventions de l'Etablissement au titre de la prévention et réduction du risque inondation. A titre d'illustration, l'Etablissement continuera la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations des activités économiques sur le bassin de la Loire et ses affluents, bénéficiant d'un cofinancement décisif de l'Europe à hauteur de 50%. Les actions indispensables à la protection des populations consisteront cette année encore en de l'appui technique pour la mise en place de Plans communaux de Sauvegarde (PCS), de Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et de repères de crues, du suivi des programmes de restauration du lit et de renforcement des levées de la Loire en région Centre, des missions en Loire moyenne et sur le bassin de la Maine.

S'agissant en troisième lieu de la stimulation de la Recherche/Données/Information, également de la valorisation du Patrimoine, il est proposé de poursuivre en 2012 les actions menées par l'Etablissement dans ce domaine, ainsi que celles en faveur de la valorisation du patrimoine du bassin de la Loire et ses affluents. A toutes fins utiles, on soulignera que la ligne « frais d'intervention » correspond aux frais (personnel et fonctionnement) supportés par l'Etablissement relatifs à l'ensemble des interventions de la direction du développement et des relations extérieures, à l'exclusion de la *task force* RVI. Des cofinancements sont mobilisés sur ces dépenses, notamment pour celles liées au suivi du Plateau Collaboratif d'Echanges du plan Loire, et de l'animation de la plateforme RDI.

S'agissant en quatrième lieu de l'aménagement et gestion des eaux, Les actions de l'Etablissement dans le domaine de l'aménagement et la gestion des eaux traduisent une volonté de participer à l'objectif d'atteindre d'ici 2015 le bon état écologique des eaux. Cette volonté se manifeste à travers l'élaboration de quatre Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et la mise en œuvre d'un cinquième, pour lesquels l'Etablissement est structure porteuse, ainsi qu'à

travers la participation et l'appui à la préservation et à la restauration des espèces de poissons migrateurs et des milieux naturels.

S'agissant en dernier lieu du fonctionnement administratif et du patrimoine foncier de l'Etablissement, le niveau de dépenses du budget 2012 lié au fonctionnement administratif de l'Etablissement est légèrement en baisse (diminution de 73.889 €). Ce budget prévoit un maintien des charges de fonctionnement et des dépenses de personnel à un niveau équivalent à celui de 2011 (hors actions nouvelles), absorbant donc la variation de la masse salariale liée au glissement vieillesse/technicité.

L'application des dispositions précédentes contenues dans le projet de budget primitif principal et annexe pour 2012 fait l'objet des projets de délibérations suivants proposés au Comité Syndical :

- Approbation du budget primitif de l'exercice 2012 – budget principal
- Approbation du budget primitif de l'exercice 2012 – budget annexe
- Contributions des collectivités membres 2012– budget principal et annexe
- Détermination du montant de la redevance soutien d'étiage 2012
- Constitution de provisions semi-budgétaires au budget annexe

Voilà, Monsieur le Président, le contenu du présent rapport.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Merci, cher collègue. Un sujet évidemment important : comment continuer à réaliser nos opérations dans un cadre budgétaire contraint et qui ne demande pas de contributions supplémentaires aux collectivités territoriales qui sont membres de notre Etablissement ? Donc merci à ceux qui ont pu permettre d'y parvenir : évidemment l'administration mais aussi la commission des finances, à la fois avec notre collègue HURTIGER et notre collègue CHAPAVEIRE.

Evidemment, beaucoup de choses au moment du débat d'orientations budgétaires – on a traduit le débat d'orientations budgétaires – mais il peut y avoir néanmoins des demandes de précisions, malgré le rapport très complet de notre collègue et le détail qui est donné dans le document.

INTERVENTION DE M. GILLES DEGUET

Je m'excuse, je suis un peu neuf et donc si l'information a déjà été donnée et que je pose une question qui est décalée, n'hésitez pas à me le dire. On doit voter sur la détermination du montant de la redevance soutien d'étiage 2012 : c'est combien et quelle est son évolution depuis 2011 ?

INTERVENTION DE M. JEAN-PIERRE HURTIGER

On a eu lors du débat d'orientations budgétaires la remise des contributions de chacun. Donc on est en statu quo sur l'année 2011 et il n'y a aucune augmentation qui est prévue, comme le dit le texte.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres remarques ? C'est pour ça que j'ai pris la précaution de dire que tout cela a été vu au moment du débat d'orientations budgétaires mais on peut reposer des questions au moment du vote du budget qui traduit les orientations que nous avons choisies.

Je vais vous demander, donc, de vous prononcer sur les 5 délibérations suivantes :

Tout d'abord le budget principal : y a-t-il des refus de vote ?

INTERVENTION DE M. ANDRE LEFEBVRE

J'ai eu la chance de profiter de l'élargissement de la commission des finances ce matin et donc moi je souhaiterais simplement que soit mis au compte rendu, concernant les reliquats qui n'ont pas été utilisés pour un certain nombre de raisons, donc je souhaite que ces reliquats figurent au compte rendu de manière à ce qu'on en garde bien la mémoire, parce qu'il y a des départements qui font apparaître des sommes négatives, donc qui n'ont pas été versées, comme l'Allier, qui abonde négativement au fond de roulement de l'Etablissement ; et, par ailleurs, donc, la plupart des autres collectivités ont des reliquats positifs. Ce tableau-là me semble important parce qu'on a à répondre, justement, des débours qui sont faits par nos collectivités et donc je souhaite que ce tableau soit annexé au compte rendu.

INTERVENTION DE M. JEAN-CLAUDE EUDE

Simple confirmation que, dans le respect des règles de décision, les montants dont il s'agit font l'objet de délibérations du Comité syndical, qui sont elles-mêmes légalisées. Ceci fait que sur les montants de reliquats constatés, par définition, il ne peut y avoir d'erreur.

INTERVENTION DE M. ANDRE LEFEBVRE

Je n'ai pas dit qu'il y avait des erreurs.

INTERVENTION DE M. JEAN-CLAUDE EUDE

Non. Mais s'agissant de la formalisation, ça emprunte la voie de délibérations du Comité syndical et à chaque fois qu'une collectivité veut user de son droit d'utiliser des reliquats de crédits restant à sa disposition, là encore vous délibérez, dans le cadre des instances de l'Etablissement, de façon à ce que ce soit en totale transparence que les choses se fassent. C'est la raison pour laquelle le tableau récapitulatif, qui est pourtant extrêmement, j'allais dire long, avait été quand même annexé au rapport, pour le porter à connaissance.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Donc ça figurera.

- Approbation du budget principal : y a-t-il des refus de vote ? des votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie.
- Sur les budgets annexes : même vote ?
- La contribution des collectivités territoriales membres 2012 : même vote ?
- La détermination du montant de la redevance de soutien d'étiage : même vote ?
- La constitution de provisions semi-budgétaires au budget annexe : même vote ?

Je vous remercie.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Ces adoptions font l'objet des délibérations n° 11-223-CS à n°11-227-CS du 9 décembre 2011

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Nous passons maintenant au programme d'action et plan de financement 2012 d'opérations portées par l'Etablissement au titre de la prévention et de la réduction du risque inondation, et donc c'est notre collègue Jean-Pierre ANTOINE, de Saumur Loire Développement qui le présente pour la commission des finances.

10- Programme d'action et plan de financement 2012 d'opérations portées par l'Etablissement au titre de la prévention et la réduction du risque inondation

INTERVENTION DE M. JEAN-PIERRE ANTOINE

Les trois propositions qui vous sont faites concernent des actions territoriales et s'inscrivent en continuité de celles conduites les années précédentes.

Action de coordination technique pour la réduction du risque inondation en Loire moyenne

Il est proposé de reconduire l'action de coordination technique pour la réduction du risque inondation en Loire moyenne dans le contexte de la mise en œuvre des dispositions du nouveau SDAGE, de la transposition de la directive inondations et de la récente réglementation sur la sécurisation des digues.

Cependant, les services de l'Etat ayant indiqué qu'ils ne souhaitent plus financer l'assistance relative à la programmation des opérations de restauration du lit et de renforcement des levées, ce volet est désormais dissocié et fait l'objet d'une proposition par ailleurs. En conséquence la poursuite de la mission de coordination technique pour la réduction du risque inondation en Loire moyenne en 2012 se déploierait selon les deux axes suivants :

- Etudes d'amélioration du système de protection et de la sécurité des vals : poursuite du pilotage et de l'animation de l'étude des vals de Loire dans le Cher et la Nièvre ; suivi de l'étude des vals de l'Orléanais ; préparation des prochaines études de vals (Authion le cas échéant) ; suivi des études de dangers des digues de Loire de classe A ;
- Assistance et appui technique aux collectivités : au-delà des actions spécifiquement liées à la sécurisation des systèmes d'endiguement, l'Etablissement poursuivrait son action d'appui technique aux collectivités de Loire moyenne le sollicitant, pour la définition, le suivi et la mise en œuvre de leurs projets de réduction du risque d'inondation sur leur territoire.

Pour le financement de cette action, estimée à 77.012 €, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter des subventions de l'Etat, du FEDER et des Collectivités concernées : Région Centre, Départements du Cher, du Loiret, du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire, au titre du plan Loire.

Il est proposé au Comité Syndical de l'Etablissement d'adopter le projet de délibération correspondant.

Suivi du programme lit et levées domaniaux en région Centre

Cette action serait consacrée exclusivement à la poursuite de la mission d'assistance, pour le compte des collectivités contribuant au financement, relative à la programmation et à la réalisation des opérations de restauration du lit et de renforcement des levées de la Loire pilotés par l'Etat. Cette assistance se traduirait par la participation aux réunions de programmation et aux réunions

de travail avec l'Etat et les collectivités, et par le suivi technique, financier et administratif des programmations.

Pour le financement de cette action estimée à 58.228 €, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter des subventions des Collectivités concernées : Région Centre, Départements du Cher, du Loiret, du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire, au titre du plan Loire.

Il est proposé au Comité Syndical de l'Etablissement d'adopter le projet de délibération correspondant.

Mission de coordination technique générale sur le bassin de la Maine

Il est proposé de poursuivre la mission en 2012. Elle portera plus particulièrement sur le pilotage technique de l'étude globale de réduction du risque inondation dans le bassin versant du Loir, qui doit être finalisée en 2012 et l'animation de la concertation associée.

Le volet animation et appui technique d'aide à la préparation à la gestion de crise et à la définition et mise en place d'actions de réduction de la vulnérabilité, sera maintenu voire développé en partenariat avec les services de l'Etat à la demande des communes ou communautés de communes.

La mission pourrait également permettre un accompagnement des maîtres d'ouvrages du bassin de la Maine pour l'achèvement des opérations considérées comme reliquats du PAPI Maine et de réaliser un état des lieux général de la situation du bassin de la Maine au regard du risque inondation à l'issue du programme PAPI dont le bassin de la Maine a bénéficié, en liaison étroite avec les collectivités concernées et les services de l'Etat.

Elle pourrait également porter sur la préparation, en concertation avec les collectivités concernées et les services de l'Etat, de l'étude des vals de l'Authion et du risque inondation par la Loire sur le territoire d'Angers Loire Métropole situé derrière les digues de Loire. Ces études étant complémentaires à l'étude de dangers de la levée de l'Authion actuellement en cours et pilotée par la DREAL Centre.

La mission comporterait enfin la poursuite de la maintenance des modèles développés dans le cadre de l'étude des Basses Vallées Angevines et de l'étude de cohérence du bassin de la Maine et leur utilisation au profit des collectivités et des services de l'Etat.

Pour le financement de cette action estimée à 75.136 €, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter des subventions de l'Etat, du FEDER et des Collectivités concernées : Région Pays de la Loire, Départements de la Mayenne, de Maine et Loire et de la Sarthe, au titre du plan Loire.

Il est proposé au Comité Syndical de l'Etablissement d'adopter le projet de délibération correspondant.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Merci cher collègue. Je dois dire que notre collègue a réalisé une performance puisqu'il a lu ces documents en ayant oublié ses lunettes, c'est pour ça que vous le voyez un petit peu accommoder la différence. Donc merci de cette performance.

Alors, sur ces différents sujets, là aussi qui ont été étudiés en commission, y a-t-il des remarques ?

INTERVENTION DE M. ANDRÉ MARCHAND

Juste une petite interrogation concernant l'étude sur le bassin versant du Loir : je voudrais savoir quel est le calendrier de ces études parce qu'une réunion était programmée cette semaine, ou la semaine dernière, qui a été annulé. Alors je voudrais savoir s'il y a un calendrier qui est bien fixé. Ça doit être Jean-Luc ROY, sûrement, qui peut me répondre.

INTERVENTION DE M. JEAN-LUC ROY

Oui, on a décalé cette réunion parce que le bureau d'étude n'était pas tout à fait près. Et on a préféré reporter la réunion plutôt que d'arriver avec des documents qui n'étaient pas entièrement finalisés. La nouvelle date n'est pas encore fixée, mais c'est l'affaire de quelques semaines. Le déroulé de cette étude : on envisage un achèvement vers la fin du premier semestre 2012.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Merci Monsieur ROY. Est-ce qu'il y a d'autres remarques concernant donc ces opérations au titre de la prévention et de la réduction du risque inondation ? Non ? Donc je vais vous demander de vous prononcer.

- Concernant tout d'abord le risque inondation en Loire moyenne : pas opposition ? pas d'abstention ?
- C'est la même chose concernant le programme lits et levées domaniaux en région Centre ?
- C'est la même chose concernant la mission de coordination technique générale sur le bassin de la Maine ?

Je vous en remercie.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Ces adoptions font l'objet des délibérations n° 11-228-CS et n°11-229-CS du 9 décembre 2011

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Nous passons maintenant au programme d'action et plan de financement 2012 des SAGE portés par l'Etablissement (Allier aval, Cher amont, Cher aval, Val Dhuy - Loiret). Alors là, c'est Monsieur Jean-Luc ROY qui, exceptionnellement, va le présenter.

11- Programme d'action et plan de financement 2012 des SAGE portés par l'Etablissement (Allier aval, Cher amont, Cher aval, Loir et Loiret)

INTERVENTION DE M. JEAN-LUC ROY

Oui, Monsieur le Président.

A la demande des commissions locales de l'eau (CLE) concernées, l'Etablissement public Loire est structure porteuse de 5 SAGE dont 4 en phase d'élaboration (Loir, Allier aval, Cher aval et Cher amont) et un en phase de mise en œuvre (Loiret). Le présent rapport s'attache simplement à présenter les programmes d'actions 2012 de chacune d'entre-elles pour lesquels des demandes de subventions seront faites auprès de l'Agence de l'Eau, de l'Europe et des collectivités concernées.

I – SAGE Loir

L'année 2012 sera consacrée essentiellement à la rédaction du SAGE (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et Règlement) et de ses documents annexes (tableau de bord et évaluation environnementale). La prestation d'appuis technique et juridique correspondante ayant été budgétée en 2011, aucun crédit d'étude n'a été inscrit au budget prévisionnel 2012. Ainsi, le

montant maximum prévisionnel pour le programme d'actions 2012 s'élève à 76.100 €, répartis de la façon suivante :

Animation = 73.600 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
Communication = 2.500 € pour l'élaboration et la publication d'une lettre d'information du SAGE et l'hébergement du site Internet dédié spécifiquement au SAGE.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le projet de délibération correspondant.

II - SAGE Allier aval

L'année 2012 sera consacrée essentiellement à l'élaboration du rapport d'évaluation environnementale et à la rédaction des documents composant le SAGE. Les prestations correspondantes ayant fait l'objet d'inscription dans les programmes d'actions antérieurs, aucun crédit d'étude n'a été inscrit au budget prévisionnel 2012. Ainsi, le montant maximum prévisionnel pour le programme d'actions 2012 s'élève à 68.050 €, répartis de la façon suivante :

- Animation = 66.750 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;

- Communication = 1.300 € pour l'hébergement du site internet dédié spécifiquement au SAGE

Il est précisé qu'en réponse à la sollicitation de l'Etablissement, les collectivités concernées par la procédure SAGE Allier aval se sont engagées à poursuivre leur soutien financier jusqu'à l'approbation prévue fin 2013. Certaines d'entre-elles ont par ailleurs précisées qu'elles souhaitaient que leur participation soit imputée sur les reliquats de crédits des opérations « Chambonchard », « Basse Loire » et/ou « Veudre ».

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le projet de délibération correspondant.

III - SAGE Cher aval

L'année 2012 sera consacrée à la réalisation des études « tendance, scénarios, stratégie », « évaluation environnementale » et « pré-localisation des zones humides ». Les deux premières prestations ayant été inscrites dans le programme d'actions 2011, seule l'étude relative aux zones humides est inscrite pour l'exercice 2012. Ainsi, le montant maximum prévisionnel pour le programme d'actions 2012 s'élève à 106.100 € répartis de la façon suivante :

Animation = 66.100 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
Communication = 5.000 € pour d'une part la publication d'une lettre du SAGE et d'autre part, l'hébergement du site Internet dédié spécifiquement au SAGE ;

Etudes = 35.000 € pour l'étude « pré-localisation des zones humides ».

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le projet de délibération correspondant.

IV - SAGE Cher amont

L'année 2012 sera consacrée à la finalisation de l'élaboration du SAGE avec l'objectif de s'engager en fin d'année la procédure de consultation et de validation des documents. Pour mener ce projet à son terme, le montant prévisionnel du programme d'actions 2012 s'élève à 87.700 € répartis de la façon suivante :

Animation = 86.200 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
Communication = 1.500 € pour d'une part la publication d'une lettre du SAGE et d'autre part, l'hébergement du site Internet dédié spécifiquement au SAGE.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le projet de délibération correspondant.

V - SAGE Val Dhuy - Loiret

L'année à venir, étant consacrée à l'organisation et la hiérarchisation des différentes actions à mener, le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2012 s'élève à 75.000 € répartis de la façon suivante :

Animation = 69.000 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
Communication = 6.000 € pour d'une part la publication d'une lettre du SAGE « Echo du Val » et d'autre part, pour la réalisation-publication de deux plaquettes sur les thématiques des pollutions diffuses et des économies d'eau.

Il est proposé au Comité Syndical de l'Etablissement d'adopter le projet de délibération correspondant.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Merci Monsieur ROY. Sujet important : on a vu tout à l'heure la réunion entre les présidents de CLE des SAGE, et là, donc, ce sont les travaux et les études qui sont réalisés. Tout cela évidemment a été vu dans les commissions compétentes et en dernier lieu à la commission des finances mais il peut toujours y avoir des remarques.

INTERVENTION DE M. ANDRÉ MARCHAND

Oui moi c'est juste pour apporter un témoignage. Je suis Vice-Président du SAGE Loir, de la CLE, et je voudrais vraiment témoigner de la qualité du travail qui est fait par l'animateur qu'on a en ce moment. L'autre animatrice qu'on avait avant, c'était très très bien et le nouveau aussi, c'est très très bien. Donc je voulais vraiment le dire parce qu'il y a un travail de fond qui est fait.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Merci pour eux.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? S'il n'y en pas, je vais vous demander de vous prononcer sur ces délibérations.

- Le SAGE Loir : pas d'opposition ? pas d'abstention ?
- Le SAGE Allier aval : même vote ?
- Le SAGE Cher aval : même vote ?
- Le SAGE Cher amont : même vote ?
- Le SAGE Val d'Huy – Loiret : même vote ?

Je vous remercie.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Ces adoptions font l'objet des délibérations n° 11-230-CS à n°11-235-CS du 9 décembre 2011

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Nous passons maintenant aux questions concernant la gestion du personnel.

12- Gestion du personnel

12.1- Transformation de 2 postes d'ingénieurs au titre de l'avancement de grade

INTERVENTION DE M. THIERRY SOLER

Oui, Monsieur le Président. Je voudrais m'excuser auprès de mes collègues de la commission que je n'ai pas pu rejoindre ce matin et qui ont examiné ce rapport dédié à la transformation de 2 postes d'ingénieurs au titre de l'avancement de grade.

Ce rapport dédié à la transformation de 2 postes d'ingénieurs au titre de l'avancement de grade vous est présenté après examen préalable par votre commission des finances et de la planification de ce jour.

La nouvelle organisation des services de l'Etablissement, telle que confirmée dans l'organigramme adopté en avril 2009, s'est accompagnée d'une évolution significative des missions confiées à certains agents et notamment au directeur du développement et des relations extérieures, ainsi qu'au chef du service « prévention des inondations » de la direction de l'eau et de l'exploitation.

La montée en charge de ces derniers devant être considérée comme s'inscrivant dans la durée, il vous est proposé, au titre de l'avancement de grade, la transformation des deux postes d'ingénieurs de ces agents en deux postes d'ingénieurs principaux au tableau des effectifs de l'Etablissement.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le projet de délibération correspondant.

12.2- Précision du cadre d'emploi pour le recrutement du chargé de mission pour le SAGE Loiret

INTERVENTION DE M. FRANÇOIS COINTEPAS

Ce rapport dédié à la précision du cadre d'emploi pour le recrutement du chargé de mission pour le portage du SAGE Val Dhuy-Loiret vous est présenté après examen préalable par votre commission des finances et de la planification de ce jour.

Le Comité syndical du 20 octobre 2011, par sa délibération n°11-181, a décidé de répondre favorablement à la sollicitation de la Commission Locale de l'eau du SAGE Val Dhuy-Loiret pour le portage par l'Etablissement de la mise en œuvre du SAGE du Loiret et d'autoriser le recrutement d'un chargé de mission spécifique, implanté à Orléans. Afin de pouvoir ouvrir le poste correspondant au tableau des effectifs de l'Etablissement, il est précisé au Comité Syndical que cet agent de catégorie A sera recruté sur un grade d'ingénieur.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le projet de délibération afin de pouvoir ouvrir ce poste au tableau des effectifs de l'Etablissement.

12.3- Nouvelle convention médecine préventive des agents de l'Etablissement (Centre de gestion du Loiret)

INTERVENTION DE M. BERNARD DOYEN

Merci Monsieur le Président.

Ce rapport dédié à la médecine préventive des agents de l'Etablissement vous est présenté après examen préalable par votre commission des finances et de la planification de ce jour.

Depuis le 1er janvier 2011, l'Association pour la Réalisation d'Initiatives Médico-psycho-Sociales (ARIMS) n'a pu assurer sa mission de médecine préventive des agents de l'Etablissement car elle ne dispose plus de médecin sur le secteur d'Orléans.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la passation d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret qui a procédé au recrutement de trois médecins du travail et qui pourrait ainsi assurer à compter du 1er janvier 2012 la médecine préventive des agents de l'Etablissement avec un tarif de consultation quasiment identique (de l'ordre de 110 €).

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le projet de délibération correspondant.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Merci cher collègue. Y a-t-il des remarques ou des questions ou des demandes d'explications ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Ces adoptions font l'objet des délibérations n° 11-236-CS à n°11- 238-CS du 9 décembre 2011

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Nous allons passer maintenant aux questions diverses, qui sont relativement diverses, d'ailleurs, avec une question qui n'est pas diverse mais qui est urgente, ce qui explique sa présentation là : l'avis de l'Etablissement sur le projet d'ouvrage de ralentissement dynamique des crues de l'Onzon.

Tout d'abord, un sujet moins grave : vente de véhicules sortis de l'inventaire comptable.

Monsieur LHUILLIER, vous pouvez nous faire ça rapidement je suppose.

13- Questions diverses

13.1- Sortie de l'inventaire comptable de 2 véhicules

INTERVENTION DE M. JEAN-PHILIPPE LHUILLIER

Merci Monsieur le Président.

Il s'agit en fait de proposer la vente de 3 véhicules et de les sortir de l'inventaire comptable, donc 3 véhicules qui sont complètement amortis puisque ce sont des véhicules qui avaient été achetés entre 1998 et 2003. Donc il est proposé de les vendre aux services des Domaines et de les sortir de l'inventaire, sachant que sur les 3 véhicules, 2 seulement seront remplacés.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Merci de cette importante précision. Chacun fait des efforts. Ce qui compte, dans tous ces sujets-là, c'est la régularité, dans la durée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Cette adoption fait l'objet de la
délibération n° 11-239-CS du 9
décembre 2011

13.2- Suivi de la qualité des eaux des retenues de Naussac et de Villerest

Qui d'autre que Monsieur Jean-Luc ROY pour présenter ce point ?

INTERVENTION DE M. JEAN-LUC ROY

Oui, Monsieur le Président, c'est une délibération technique qui vous est proposée puisque nous suivons la qualité des eaux de ces 2 retenues depuis 1996 et actuellement c'est dans le cadre d'un marché passé en 2011 pour 3 ans (2011-2012-2013). Il s'agit de notifier la tranche 2012 aux bureaux d'études qui font ce suivi :

- pour Naussac, pas de problème ;
- pour Villerest, un petit problème : le bureau d'études nous a indiqué qu'il cessait son activité pour cause de retraite du responsable, donc il convient de lancer un nouvel appel d'offres pour suppléer à cette défaillance et c'est l'objet de la délibération qui vous est proposée.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Merci. Pas de questions complémentaires, pas d'opposition ?

INTERVENTION DE M. JEAN-BAPTISTE GLOTIN

Comment s'expliquait la différence assez importante entre les deux bureaux d'études ?

INTERVENTION DE M. JEAN-LUC ROY

Il y a en gros 2 fois plus de points de prélèvements à Naussac. En plus, à Naussac, on a une gestion assez particulière : lorsqu'on pompe de l'eau dans l'Allier, on fait des mesures de la qualité de l'eau pompée de manière à préserver la qualité de la retenue de Naussac, donc il y a plus de prestations et c'est donc plus cher.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Y a-t-il d'autres remarques, d'autres demandes de complément ? S'il n'y en a pas, je vais vous demander d'approuver cette délibération. Y a-t-il des refus de vote ? des votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Cette adoption fait l'objet de la
délibération n° 11-240-CS du 9
décembre 2011

13.3- Projet d'acquisition de terrains par la commune de Saint-Paul de Vézelin

INTERVENTION DE M. JEAN-CLAUDE EUDE

Merci Monsieur le Président. Nous sommes là dans la gestion des dossiers un petit peu complexes mais la présentation qui en est faite en commission mixte et au bureau, puis à la commission des finances et de la planification de ce jour, permet d'entrevoir une solution.

Concrètement : par courrier du 23 septembre, le maire de la commune de St Paul-de-Vézelin a informé l'Etablissement de son projet de cession à ses exploitants actuels du camping communal situé à Arpheuilles, après avoir signalé toutefois que l'activité de camping s'exerce également sur des parcelles propriété de l'EP Loire où sont implantés des ouvrages tels que piscine, station d'épuration, minigolf, cela bien entendu sans autorisation préalable de l'Etablissement. A partir de là, le maire de la commune a attiré l'attention sur l'opportunité de conventionner l'usage à venir des terrains de l'EP Loire, permettant de maintenir malgré tout l'activité de camping.

Pour mémoire, s'agissant du site de Villerest, le bureau de l'Etablissement, dans une délibération de novembre 2005, avait autorisé son Président à conclure, en partenariat avec le Syndicat des communes riveraines de la retenue, et pour régulariser les occupations existantes, des conventions de mise à disposition des parcelles. S'agissant de la commune de St Paul-de-Vézelin, le projet de convention qui avait pu être rédigé en son temps n'a jamais été signé par les acteurs concernés.

C'est dans ce contexte que, eu égard à la fois au projet de cession du camping communal et à la nature particulière des aménagements réalisés sans autorisation préalable de l'Etablissement sur certaines de ses parcelles, il est envisagé que le projet de convention de mise à disposition des terrains concernés de l'Etablissement qui avait pu être envisagé en son temps puisse être remplacé par une vente à la commune de St Paul de Vézelin.

Il est proposé que l'Etablissement marque son accord de principe sur la vente souhaitée à la condition que :

- lui soit formellement transmis l'accord de la collectivité concernée ;
- la négociation du montant de la vente ne porte pas atteinte au patrimoine de l'Etablissement ;
- la sécurité juridique de l'opération envisagée soit vérifiée.

Ce sont là 3 conditions maintenant bien connues puisqu'elles ont été appliquées à d'autres ventes qui se sont déroulées au bénéfice d'autres collectivités il y a quelques mois à peine de cela.

S'agissant du montant de la vente, celui-ci pourrait être convenu sur la base des éléments déjà fournis à la commune par le service des Domaines dans le cadre de son évaluation du 29 novembre 2011.

Pour ce qui concerne les clauses à faire figurer dans l'acte de vente – c'est cela qui exige un peu de temps tout de même –, une attention particulière serait portée à la mention du fait que les terrains concernés sont situés en zone inondable, directement liés au fonctionnement du barrage de Villerest, ainsi qu'à la nécessaire prise en considération des prescriptions qui en découlent.

Il s'agit donc de permettre à Monsieur le Maire de la commune de pouvoir à la fois avoir de l'Etablissement les indications des prescriptions qui s'appliquent, de telle sorte que lui-même puisse les répercuter lorsqu'il vendra un bien réuni, permettant à la fois de préserver l'activité de la commune et, deuxièmement, de s'assurer que cela se fasse dans des conditions de régularité, étant précisé que l'activité dont il s'agit a reçu de manière constante des accords favorables des services chargés de l'inspection et des autorisations, ce que nous avons vérifié préalablement.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Merci Monsieur EUDE. Est-ce qu'il y a des remarques particulières ? En même temps, c'est toujours à la fois un peu champêtre et en même temps historique, tous ces rappels, à chaque fois que nous avons à traiter un de ces sujets. Cela rappelle aussi la longue histoire de ces endroits.

Donc, s'il n'y a pas de questions, je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y a-t-il des refus de vote ? des votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie.

Cette proposition est adoptée avec 2 abstentions (MM. Gilles DEGUET et André LEFEBVRE).

Cette adoption fait l'objet de la
délibération n° 11-241-CS du 9
décembre 2011

13.4- Avis de l'Etablissement sur le projet d'ouvrage de ralentissement dynamique de l'Onzon

INTERVENTION DE M. JEAN-LUC ROY

Oui, Monsieur le Président.

Par courrier du 25 novembre 2011, le Directeur Départemental des Territoires du Département de la Loire a sollicité l'avis de d'Etablissement, en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin, sur un dossier de déclaration générale liée à la construction d'un ouvrage de ralentissement dynamique sur l'Onzon au droit de la commune de Sorbiers, dans la Loire, et ceci en application de l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Ce projet d'aménagement, porté par la Communauté d'Agglomération de Saint-Etienne Métropole, comporte un ouvrage écrêteur, situé sur des parcelles appartenant au maître d'ouvrage et constitué d'une digue en terre d'une hauteur de 16,70 mètres et d'un pertuis ouvert sur l'intégralité du lit mineur. Il comporte également un accroissement de la capacité hydraulique du cours d'eau à l'aval de l'ouvrage afin de permettre l'écoulement d'un débit de crue décennale. Et, enfin, des travaux d'entretien de la ripisylve sur le linéaire de l'Onzon située à l'amont de l'ouvrage, afin d'éviter tout risque d'embâcle.

Cet aménagement a pour objectif d'écrêter notamment la crue centennale en restituant une crue décennale qui n'engendrerait alors aucun débordement et, par voie de conséquence, aucun dommage aux biens. En revanche, l'aménagement n'aura aucun impact sur les débits courants inférieurs au débit décennal.

Ce projet est un des éléments du Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Furan qui a reçu l'agrément du ministère de l'Ecologie et du développement durable en mars 2003. Il s'intègre dans le contrat de rivière du Furan et de ses affluents et il aura un impact positif sur les débits du Furan, cours d'eau dont les crues engendrent des inondations dans l'agglomération stéphanoise.

Il est rappelé que l'Etablissement a apporté une aide financière d'un montant de 32.001 € pour la réalisation de l'étude de maîtrise d'œuvre relative aux ouvrages de ralentissement dynamique sur le Furan et l'Onzon.

Ce dossier de déclaration d'intérêt général s'intégrant dans une démarche globale et concertée, il est proposé au Comité Syndical de l'Etablissement d'émettre un avis favorable.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Merci Monsieur ROY. Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce sujet qui a été vu aussi en commission ? Pas de remarques ? Donc je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y a-t-il des refus de vote ? des votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie.

Cette proposition est adoptée avec 1 abstention (M. Gilles DEGUET) .

13.5- Réduction du montant de la contribution à l'Etablissement du SINALA pour l'exercice 2011

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Monsieur LHUILLIER, vous nous parlez de la réduction du montant de la contribution de l'Etablissement au SINALA pour l'exercice 2011, en quelque sorte le pré-cadeau de Noël de Monsieur BARLE !

INTERVENTION DE M. JEAN-PHILIPPE LHUILLIER

Merci Monsieur le Président.

Proposition qui a été présentée préalablement ce matin à la commission des finances.

L'Etablissement était destinataire d'un courrier du SINALA sollicitant la réduction du montant de sa contribution 2011, du fait du retrait de plusieurs communes en lien avec l'adhésion de l'Agglomération de Nevers.

Pour mémoire, le montant de la contribution du SINALA au budget 2011 de l'Etablissement s'élève à 2.299 €. Tel était déjà le cas en 2010 et 2009.

Ce montant a été établi conformément au dispositif convenu pour l'exercice dont il s'agit, à savoir un écrêtement destiné à éviter toute augmentation à la fois globalement et pour chacun des membres. Pour le SINALA, cela correspondait à une somme déduite de 73 € en 2011.

Cette dernière est à mettre en rapport avec le résultat de la simulation d'une diminution de la contribution du SINALA découlant du retrait de plusieurs communes en cours d'année 2011 :

- soit 143,54 € pour la période de 7,5 mois faisant suite à l'arrêté préfectoral du 18 mai 2011 autorisant ces retraits ;
- ou 121,44 € pour la période de 5,5 mois faisant suite à l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2011 autorisant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Nevers en lieu et place de la Ville de Nevers ;
- ou encore 55,20 € pour la période de 2,5 mois faisant suite à la réunion du Comité Syndical lors de laquelle il a été procédé à l'actualisation en conséquence de la liste des membres et de la composition des instances de l'EP Loire.

Bien entendu, les communes initialement membres du SINALA ont conservé, pendant tout l'exercice 2011, le bénéfice des interventions de l'EP Loire.

Par ailleurs, eu égard à la fois à la date à laquelle est intervenue l'adhésion de l'Agglomération de Nevers et au montant des sommes susmentionnées, il n'est pas apparu opportun de modifier le montant de la contribution 2011 déjà acquittée par la Ville de Nevers.

Dans ce contexte, il est proposé au Comité Syndical l'approbation d'une délibération autorisant une réduction de 143,54 € du montant de la contribution du SINALA pour l'année 2011.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Merci, Monsieur LHUILLIER, de cette précision. Y a-t-il des remarques particulières ?

INTERVENTION DE M. CHRISTIAN BARLE

Non, simplement c'est restituer à César ce qui appartient à César. C'est l'Agglomération qui en bénéficie puisqu'elle ne s'acquittera pas de cette somme mais bon, si le Comité Syndical en décide ainsi, je n'y vois pas d'inconvénient. L'essentiel est que nous puissions, que je puisse expliquer à mes adhérents qu'on ne paie plus pour ceux qui ne sont plus là.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non ? Donc je vais vous demander de vous prononcer sur cette délibération : pas d'opposition ? pas de refus de vote ? Je vous remercie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Cette adoption fait l'objet de la délibération n° 11-243-CS du 9 décembre 2011

INTERVENTION DE M. ANDRE LEFEBVRE

Oui, Monsieur le Président, j'ai une question diverse que je n'ai pas voulu rattacher volontairement au budget 2012 : la LEMA a prévu, pour les Etablissements Publics liés à l'eau, que les frais de déplacement soient pris en charge par les Etablissements Publics. L'esprit de la loi, c'est qu'aucune structure, aucune collectivité ne doit être avantagée ou désavantagée de son éloignement ou de sa proximité par rapport aux lieux de réunion. Aujourd'hui, par exemple, je ne pense pas que les gens d'Ardèche ou de Lozère soient présents et cela explique aussi peut-être un peu qu'ils ont la double peine : non seulement, pour eux, c'est beaucoup plus loin pour se déplacer, ça leur coûte plus cher et c'est pris en charge en plus par leur collectivité. Et donc, moi, je souhaiterais voir qu'on puisse à l'avenir intégrer, dans les frais de fonctionnement, les frais de déplacement des membres du Conseil Syndical dans les réunions de travail ainsi que dans les réunions statutaires, conformément à la LEMA.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Il y a 2 juridictions, en France, 2 ordres juridiques très différents : la loi en général et puis il y a la comptabilité publique, donc Monsieur EUDE travaille là-dessus et il regardera ce qu'il est possible de faire mais attention, c'est extrêmement surveillé.

On a le même sujet dans les agglos.

INTERVENTION DE M. JEAN-CLAUDE EUDE

Simplement, Monsieur le Président, indiquer les éléments d'information qui ont été portés à connaissance en commission ce matin :

Premièrement, sur la question de la participation : il a été indiqué que le fait que la quasi totalité des réunions de travail organisées par l'Etablissement sur le territoire des collectivités ne se traduit pas forcément par une assiduité plus grande des élus de la zone concernée, qui sont quelquefois même sous représentés par rapport à ceux qui s'y rendent pour assister aux réunions, sauf sur certaines zones où les élus extrêmement assidus, les mêmes qui sont au Comité Syndical, sont également présents dans ces réunions.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Mais ça c'était annexe dans la motivation de notre collègue.

INTERVENTION DE M. JEAN-CLAUDE EUDE

Deuxièmement, sur le fait que la réponse qui avait été apportée jusqu'à présent, c'était celle de la prise en charge des frais de déplacement des délégués par les collectivités concernées. Chaque fois que la question a été posée, la décision a buté sur l'internalisation de ces frais, sachant qu'elle conduirait également à envisager une augmentation du montant des contributions correspondantes des collectivités concernées puisque ce serait elles qui, indirectement, seraient obligées d'assumer ces frais-là. D'une certaine manière, elles les assumeraient également à travers la contribution au budget de fonctionnement de l'Etablissement.

INTERVENTION DE M. ANDRE LEFEBVRE

Oui, mais on les aurait mutualisées alors que ce n'est pas le cas aujourd'hui et plus les élus participent aux réunions de travail et plus leur collectivité est pénalisée, donc on est quand même bien dans des incohérences de fond. C'est symbolique mais c'est une question d'équité et de respect.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Ce n'est pas si simple tout ça mais bon, la commission des finances, dans sa grande sagesse, recherchera une solution. On peut faire confiance à nos collègues HURTIGER et CHAPAVEIRE pour trouver quelque chose qui respectera l'équité et l'équanimité financière.

Avant de nous quitter : vous savez que depuis 7 ou 8 ans, nous cherchons un endroit plus favorable pour implanter les services de l'EP Loire que de nous retrouver à côté du BRGM, non pas que ce voisinage soit infamant, bien au contraire, mais pour un établissement qui s'occupe de la Loire, c'est quelque chose d'un peu éloigné et puis pour les sujets que vous évoquiez aussi tout à l'heure. Quand on a fait l'audit financier, on a constaté que si on avait acheté quelque chose dans des bonnes conditions, à partir du moment où on paie environ 200.000 € par an dans les endroits où nous sommes, ce serait favorable. Nous sommes sur le point – mais je suis prudent comme on a été sur le point deux ou trois fois – mais là, nous sommes sur le point comme jamais nous n'avons été de trouver un lieu situé en centre ville, au bord de Loire, et dans des conditions acceptables, c'est-à-dire qui représenteraient une dizaine d'années de loyer. Alors je suis très prudent, je ne veux pas le cacher mais vous s'avez qu'en la matière, il suffit qu'ensuite ça fuite un peu – et là je demande à nos amis de la presse de faire attention là-dessus – pour que, évidemment, le prix augmente de 15 à 20 ou 25%. C'est un endroit qui est situé en centre ville, en bord de Loire, et qui donc permettrait une accessibilité quand même plus facile. J'espère que, lors d'une prochaine séance, si les négociations sont favorables, on sera en mesure de le présenter. Je pense que cela serait mieux pour tout le monde, pour le personnel aussi, et puis pour tous ceux qui viennent puisqu'on est obligés de tenir nos réunions ici puisqu'on ne peut pas aller sur le BRGM et donc, à chaque fois, les gens se déplacent, ce n'est pas très pratique.

S'il n'y a pas d'autres questions diverses, donc plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et je vous remercie.

Le Président lève la séance à 16 h 30.

Annexe - Extrait de la note relative à l'approbation des budgets principal et annexe 2012 (point 9 de l'ordre du jour du comité syndical du 9 décembre 2011)

Collectivité	Reliquats [Chambonchard] disponibles présentés aux collectivités concernées après provision financement des SAGE Cher amont et aval (Comité Syndical du 2 avril 2009)	Reliquats [Chambonchard] disponibles après délibérations adoptées de 2009,2010, 2011 jusqu'au 3/2/2011	Reliquats disponibles [Basse Loire] - Comité syndical du 3 juin 2010	Reliquats disponibles [Le Veurdre] - Comité Syndical du 10 mars 2011	Total reliquats disponibles
Allier	-184 646	-184 646	6 393,27	6 324,75	-171 927,98
Ardèche	222	222	0,00	0,00	222,00
Cher	272 258	126 376	15 015,60	67 635,00	209 026,91
Creuse	20 642	20 642	1 242,57	1 059,75	22 944,32
Indre et Loire	-65 309	-65 309	19 927,68	200 529,00	155 147,68
Loir et Cher	216 116	136 116	13 851,60	50 355,00	200 322,60
Loire	14 440	14 440	10 961,00	9 225,00	34 626,00
Haute Loire	22 882	882	2 947,83	1 977,75	5 807,58
Loire Atlantique	93 507	369	94 426,59	28 275,75	123 071,34
Loiret	232 592	29 533	23 297,46	182 830,50	235 660,96
Lozère	0	0	32,01	74,25	106,26
Maine et Loire	105 633	417	83 033,94	72 927,00	156 377,94
Nièvre	29 120	27 653	3 544,38	42 849,00	74 046,04
Puy de Dôme	70 868	868	10 476,00	6 682,50	18 026,50
Saône et Loire	26 158	26 158	3 849,93	2 855,25	32 863,18
Haute Vienne	0	0	4 740,39	3 705,75	8 446,14
Auvergne	69 701	47 607	6 605,70	4 995,00	59 207,34
Centre	-1 034	-1 588	22 542,54	167 116,50	188 071,04
Languedoc Roussillon	68	68	10,67	24,75	103,42
Pays-de-Loire	66 380	262	41 846,51	33 734,25	75 842,82
Bourgogne	18 426	18 426	2 464,77	15 234,75	36 125,74
Limousin	6 884	6 884	1 994,32	1 588,50	10 466,82

Affectation des reliquats de Chambonchard

Financement de VNF pour le relèvement de la ligne d'eau d'étiage		Délibération 09-20 Bureau du 25 Février 2009
Pays-de-Loire	66 118	
Loire-Atlantique	93 138	
Maine-et-Loire	105 216	
264 472		
Financement de diagnostics de vulnérabilité aux inondations		Délibération 09-32 Comité Syndical du 2 Juillet 2009
Puy-de-Dôme	70 000	
Cher	45 000	Délibération 09-74 Bureau du 5 Octobre 2009
Loiret	150 000	Délibération 10-74 Bureau du 29 avril 2010
Loir et Cher	80 000	Délibération 10-176 Comité Syndical du 15 décembre 2010
345 000		
Financement de l'étude de Vals dans le Département du Cher		Délibération 09-70 Bureau du 5 Octobre 2009
Cher	80 000	
80 000		
Financement de l'étude 3P Allier		Délibération 10-72 Bureau du 29 avril 2010
Haute-Loire	22 000	
22 000		
Financement du SAGE Allier aval		Délibération 09-91 Bureau du 26 Novembre 2009
Auvergne (année 2009)	7 984	Délibération 09-55 Bureau du 19 Mai 2009
Cher (année 2009 et 2011)	1 354	Délibération 10-73 Bureau du 29 avril 2010
Cher (période 2010)	313	Délibération 10-75 Bureau du 29 avril 2010
Centre	554	Délibération 10-125 Bureau du 16 septembre 2010
Auvergne (année 2010)	8 033	Délibération 11-30 Bureau du 3 février 2011
Nièvre (année 2010)	897	Délibération 11-30 Bureau du 3 février 2011
Nièvre (année 2011)	530	Délibération 11-156 Bureau du 28 septembre 2011
Auvergne (année 2011)	6 077	Délibération 11-156 Bureau du 28 septembre 2011
Cher (année 2011)	157	Délibération 11-156 Bureau du 28 septembre 2011
Nièvre	40	Délibération 11-156 Bureau du 28 septembre 2011
25 939		

Financement de la mission Loire Moyenne		
Cher - Année 2009	6 390	Délibération 09-90 Bureau du 26 Novembre 2009
Cher - Année 2010	6 390	Délibération 10-73 Bureau du 29 avril 2010
Loiret - Année 2009	18 100	Délibération 10-74 Bureau du 29 avril 2010
Cher - Année 2011	6 278	Délibération 11-29 Bureau du 3 février 2011
Loiret - Année 2010	18 180	Délibération 11-28 Bureau du 3 février 2011
Loiret - Année 2011	16 779	Délibération 11-92 Bureau du 1er juin 2011
72 117		

Affectation des reliquats Basse Loire

Financement du SAGE Allier aval		
Région Centre - Année 2011	344	Délibération n°11-94 du 1er juin 2011
Région Centre - Année 2011	73	Délibération n°11-155 du 28 septembre 2011
Région Centre - Années 2012-2013	1071	Délibération n°11-155 du 28 septembre 2012
1 415		

Financement 2011 de la mission de coordination et d'appui technique sur le bassin de la Maine		
Région Pays de la Loire - Année 2011	17 307	Délibération n°11-93 du 1er juin 2011
17 307		